1re ANNÉE. — T. I. N° 6. — 15 Mars 1919.

La Documentation Catholique



Adveniat Regnum Tuum.

LES QUESTIONS ACTUELLES, CHRONIQUE DE LA PRESSE, L'ACTION CATHOLIQUE et REVUE D'ORGANISATION ET DE DÉFENSE RELIGIEUSE réunies

PARAIT LE SAMEDI. — Un numéro : 0 fr. 30.

ABONNEMENTS { France : Un An, 15 fr. ; Six Mois, 8 fr. / Étranger : Un An, 17 fr. ; Six Mois, 9 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION, 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe.

SOMMAIRE ANALYTIQUE

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

LA RELIGION

et le principe des nationalités

Rendre compte d'un de ses ouvrages paraît simple, mais fourmille de difficultés. Un auteur voit son œuvre du dedans, il n'en peut saisir la silhouette, il en connaît mal le fort et le faible. Par contre, lui seul en parcourt bien les arcanes, lui seul en apprécie les visées, en comprend les sous-entendus.

Une œuvre de documentation, si stylisée soit-elle, échappe, il est vrai, à quelques-uns de ces périls, tout en conservant ses avantages pour l'auteur qui veut en rendre compte au public. Prenant hardiment courage, je dirai donc simplement, du *Principe des nationalités*, qu'il a été composé d'abord par besoin. Il n'existait point en librairie de travail sur cette question épineuse, dont tout le monde parlait, que chaque faction tirait à soi, et dont je devais, par profession, connaître au moins les grandes lignes. Le plus expéditif — qui était en même temps très nécessaire — ne consistait-il pas à combler moi-même cette lacune invraisemblable? De là ce livre.

En second lieu, il ne suffisait pas de l'écrire, il fallait, autant que possible, le pousser dans toutes les directions du sujet lui-même, devenir historien avec l'histoire, ethnographe et philosophe ; il fallait pénétrer dans les calculs des conquérants, dans les passions des idéologues ; il fallait se faire bibliographe, théologien, sociologue, juriste, que sais-je encore? Car la nationalité n'est pas seulement du « donné », elle est encore un ensemble de théories, dont l'explication ne surgit pas de soi-même. Au dégagement du fait, à l'investigation des causes, se joignait donc de toute force l'établissement d'une *théorie des théories nationalitaires*, conjuguée avec la philosophie de l'histoire. Programme de géant, dont je n'ai pu que m'inspirer sans avoir l'outrecuidance de croire à sa réussite (1).

Tel quel, il passionnera ceux qui voudront le parfaire, car bien des carrefours capitaux restent à découvrir dans cette jungle. La vie et la mort des sociétés humaines, les lois de leur formation, les causes de leurs progrès, tout cela reste entouré d'un mystère que les intuitions les plus géniales ne perceront jamais tout à fait. L'état de la science — très rudimentaire sur ce point — nous éloigne encore beaucoup du « passable ». La question nous déborde trop. En un sens, le principe des nationalités résume et coordonne le développement politique de l'univers. C'est dire qu'il émeut les forces les moins dociles de la nature et de la sur-nature. Dans son germe, dans son essence, la nationalité communique de très près avec la religion.

Chose étonnante, aucun des écrivains qui se sont occupés de nationalité ou de nationalisme n'a prêté grande attention à l'aspect religieux du problème. Il est pourtant remarquable. Si, dans la haute antiquité classique, le peuple juif dénote une telle perfection nationale, n'est-ce pas dû à sa constitution religieuse?

Le christianisme élabore les Etats nationaux contemporains

L'existence reconnue d'un Dieu unique, d'un Dieu « jaloux », consacre merveilleusement l'unité nationale. La propagation du christianisme a donc eu pour conséquence l'affermissement des peuples modernes, par le ministère des dynasties nationales plus ou moins filles de l'Apôtre.

« Le dynaste antique, basileus ou tyrannos, ne pouvait acquérir ni stature ni équilibre. Une autre expression de la société lui faisait échec, c'était le Dieu ; le Dieu qui, autant que lui, souvent mieux que lui, protégeait l'Etat traditionnel... La nationalité de jadis, exprimée à la fois par le Dieu et par le dynaste, présente au regard un

(1) *Le Principe des nationalités*, par René Johannet. Un vol. in-8° écu de 500 pages, 9 fr. Paris, Nouvelle Librairie Nationale. — Voici la liste abrégée des chapitres de l'ouvrage : Livre I, ch. Ier, Le mot ; II, La chose. — Livre II (Développement du principe), ch. Ier, Antiquité du sentiment national en France ; II et III, L'idée de nationalité française des origines à la Révolution ; IV, Origines historiques du principe ; V, VI et VII. Le principe et le mystère de la Révolution et de l'Empire ; VIII, IX, X, XI, La crise nationalitaire (idées, faits, théories) en France et en Europe de 1815 à 1871 ; XII, Evolution du principe en France (1871-1914). — Livre III (Les théories), ch. Ier, L'idée allemande de nationalité ethnographique ; II, Réfutation ; III, Théorie française de la nationalité élective ; IV, Réfutation ; V, Deux adversaires du principe : Proudhon et la philosophie scolastique. — Livre IV (Le fait et le droit), ch. Ier, Le principe nationalitaire par rapport à la haute diplomatie ; II, Signification historico-idéologique du principe des nationalités ; III, *Paix* perpétuelle et Société des nations ; IV, Les éléments de la nationalité ; V, Fondement juridique des Etats nationaux et de leurs rapports. — Conclusion : Politique et nationalité. Cet ouvrage documentaire et positif est précédé d'une longue préface sur la guerre et les nationalités (1914-1918), ainsi que d'un essai sur le rôle de l'idéologie et de la volonté en histoire.

aspect trouble et déconcertant. Pour que la nation se développât, *il fallait exhausser Dieu et affranchir le chef*. Ce fut la tâche que le christianisme accomplit. Désormais, Dieu est Dieu, et le roi est roi. La divinité ne s'ingère plus dans l'édilité. Le roi cesse une sacrilège émulation. » (PP. 303-304.)

Réformée dans son chef par le christianisme, la nation moderne le fut aussi par lui dans ses membres. La société antique souffrait de deux calamités effroyables : l'esclavage et le meurtre des nouveau-nés, non moins pernicieuses l'une que l'autre au développement normal d'un peuple pur : « En établissant la famille sur la monogamie, la chasteté, le respect de la vie enfantine, en étendant à l'esclave le bénéfice de ces prescriptions tutélaires, *le christianisme a renouvelé la nation avec la paternité*. C'est grâce à lui que les liens du sang ont acquis une vérité, une solidité, une pureté, un exclusivisme qui, en se répétant des millions et des millions de fois, aboutirent à la création des nations modernes, où la communauté des origines cesse de devenir une imposture par la préservation des sources de la vie. En atténuant encore l'esclavage, en en supprimant les racines, en en poursuivant l'extinction, le christianisme préserve aussi la nationalité de nos jours de cet afflux exotique qui, par l'affranchissement, encombra Rome, dès le temps des Scipion, de citoyens très indésirables. » (P. 302.)

Ce que la France doit spécialement au christianisme

Ce n'est pas seulement de cette façon générale et par les principes que le christianisme élabore les Etats nationaux contemporains. D'autres raisons, toujours tirées de son sein, mais plus spéciales, contribuèrent à marquer de son empreinte tel ou tel des nouveaux venus. La France, par exemple — et c'est un point sur lequel j'insiste dans *Rhin et France* (1), — doit au catholicisme plus que tous les autres pays ensemble. Sans lui, elle n'aurait peut-être pas une idée traditionnelle de son territoire.

En effet, lorsque les frontières gallo-romaines craquèrent sous la poussée barbare, un nouvel ordre de choses s'installa par-dessus les antiques réalités de l'empire. Le Rhin cessa d'être pour de longs, de très longs siècles, notre frontière effective. Et pourtant, il conserva, en dépit des invasions, son rôle sauveur de *frontière naturelle*, grâce à la permanence des diocèses où se retrouvait le décalque des circonscriptions gauloises, puis romaines. Du VI[e] au XI[e] siècle, ce souvenir du Rhin christianisé, conservé par les traditions ecclésiastiques, empêcha seul la prescription germanique de courir contre l'avenir français. La frontière *naturelle* fut chez nous une frontière *religieuse*.

D'un autre côté, les Ecritures, garanties par le christianisme, imposaient avec David, aux princes barbares, un type de roi national qui sera surtout copié en France. Tandis que, en Angleterre, en Espagne, en Italie, les chroniqueurs locaux restent fidèles aux traditions latines, césariennes, Grégoire de Tours, qui eut, sur « la préformation de la nationalité française », une influence si considérable, cherche ses modèles, ses images, ses directions dans les récits des *Chroniques* et des *Paralipomènes*.

Enfin, la remise au roi des Francs (800) des attributs impériaux par la papauté empêcha notre pays de tomber en poussière. C'est un point que les travaux de M. Brunhes font bien ressortir.

Il est donc impossible de séparer la naissance de l'Etat français du catholicisme inspirateur, organisateur et rénovateur. A chaque crise de sa croissance, nous le retrouvons de même à l'œuvre. Bouvines (1215), cette « clé de voûte de la nationalité française », résulte d'une entente diplomatique entre Rome et la royauté. La défaite du protestantisme (1589) sauva de même notre identité profonde.

Les rapports de la religion et de la nationalité, compliqués ainsi par des siècles d'actions et de réactions réciproques, font que les deux termes répugnent à se séparer : il y a des religions nationales, qui font partie intégrante du moi collectif traditionnel.

La nationalité et les théologiens

Cette relation si importante est tout particulièrement étudiée dans le chapitre quatrième du quatrième livre : *Qu'est-ce qu'une nationalité ?* Tâche difficile (et confuse) de fournir de la nationalité une définition unitaire ! Mieux vaut énumérer ses composants. Dans le nombre, la religion tient une place éminente. D'abord, religion et nationalité « se trouvent engagés par l'histoire dans *un système commun de permanence* », qui les rend inséparables ; ensuite, « la religion, en s'emparant des émotions élémentaires de l'homme, règne dans la même partie profonde de lui-même où s'élaborent les sentiments nationaux » ; enfin, il y a *le clergé* qui, « recruté dans les milieux indigènes, représente mieux sou-

(1) *Rhin et France*. Un vol., 3 fr. 50 (4 fr. 50). Paris, 1919, à la Nouvelle Librairie Nationale. Dans cet ouvrage, on trouvera : 1° un résumé de tout ce qu'il faut savoir d'essentiel sur l'histoire, les ressources, les caractéristiques de la région rhénane ; 2° une étude approfondie de l'idée et des développements de la *frontière naturelle* ; 3° une thèse sur la *personnalité* du réseau fluvial rhénan ; 4° des conclusions générales relatives à l'avenir de la France, à la question d'Allemagne et au traité de paix. Cet ouvrage paraît en même temps que cet article.

vent que l'administration officielle les intérêts de la population, et se trouve seul parfois à les représenter contre elle » (pp. 378-379). En Slovénie, en Irlande, ce caractère est très accentué.

Il en résulte que la religion sert aussi souvent d'étai à une nation constituée qu'une nationalité naissante cherche à se réfugier dans le séparatisme religieux. Bien des hérésies, depuis le monophysisme et le donatisme jusqu'au protestantisme, n'ont guère d'autres raisons d'être. On voit d'ici le péril et que la question n'est pas simple.

De toute façon, une remarque s'impose: inséparable comme elle l'est de la religion, la nationalité, le fait nationalitaire tombent du même coup, et au moins par un certain biais, sous la juridiction de la pensée religieuse, et notamment de la philosophie thomiste. Evidemment, saint Thomas n'a rien écrit sur le principe des nationalités, mais ses disciples ont eu à se prononcer à sa place et en suivant les règles posées par lui.

Les thomistes s'occupent de la nationalité en deux occurrences, à propos de la guerre (c'est-à-dire à propos de la charité dont la guerre est une rupture), et à propos de la constitution de la société civile.

Les guerres posent, en effet, le problème nationalitaire dans son ampleur en soulevant des questions de remaniements territoriaux, d'annexions, de redistributions de peuples. Avec le P. Pègues, les thomistes signalent comme exagérées les prétentions nationalitaires à incarner *un droit absolu.* Les droits existants, le *statu quo* traditionnel pèsent plus lourd qu'elles dans les balances de la justice; de même, il y a des possessions nouvelles à acquérir par mode de *compensation* ou de *prudente sauvegarde,* comme conséquence d'une guerre juste, en travers desquelles la nationalité ne saurait se mettre.

Quant à la nationalité, fondement de l'Etat, les avis des thomistes sont partagés, non pourtant dans ce sens qu'ils ne soient pas unanimes à condamner cette théorie outrancière, du moins dans son principe. Mais certains font la part très large à l'*accident* et d'autres admettent que la nationalité peut incliner *de loin* à fonder un Etat. De toute façon, *le bien général* de la société passe avant *le bien particulier* qu'est la nationalité en soi (pp. 279-284).

J'en ai dit assez pour montrer sous combien de faces cette immense question se présente à l'étude (1). Les convulsions où l'Europe se débat depuis quelques années font d'ailleurs ressortir avec vivacité ses traits principaux. En Pologne, en Irlande, en Syrie, dans les Balkans, le problème religieux recouvre souvent avec exactitude le problème nationalitaire. Jamais, néanmoins, ils ne concordent pleinement tous les deux. Par exemple, en Yougo-Slavie, les intérêts nationalitaires semblent vouloir l'emporter sur l'affinité religieuse. L'avenir montrera quel sera le plus viable des deux groupements.

René Johannet.

(1) Le rôle de la Papauté durant la guerre est examiné aux pages LII et LIII de la Préface. Quant à la haute signification historique de la chrétienté, on en trouvera l'exposé dans le chapitre III du livre IV.

SOCIALISME ET ANARCHIE

Condamnation par l'Épiscopat de Hollande

LETTRE PASTORALE COLLECTIVE QUI DEVRA ÊTRE LUE CHAQUE ANNÉE (1)

L'archevêque et les évêques de Hollande, aux fidèles qui leur sont confiés, salut dans le Seigneur.

Nos chers Frères,

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans toutes les circonstances qui mettent en péril votre foi et votre piété, c'est un devoir pour nous, vos pasteurs spirituels par la grâce de Dieu, de vous avertir et de vous donner les moyens de conjurer ce danger. Les évêques doivent toujours veiller à ce que les fidèles, comme le dit l'Apôtre, « cheminent en se montrant dignes de l'appel qu'ils ont reçu », qu'ils rendent à Dieu l'honneur qui lui revient, qu'ils reconnaissent et respectent les autorités spirituelles et temporelles établies par lui, et qu'ils aiment leur prochain comme eux-mêmes pour l'amour de Dieu, afin d'obtenir ainsi leur salut éternel.

Or, les progrès constants du socialisme, sans compter ceux de l'anarchisme, encore plus dangereux, nous obligent à vous prier instamment de ne pas vous laisser séduire par ses fausses doctrines et ses promesses dangereuses.

La doctrine du socialisme sur la propriété et sur la possession légitime, sur le mariage et la famille, sur l'autorité et sur la vie sociale, doctrine d'après laquelle il veut transformer le monde, ne tient absolument aucun compte des éternelles et immuables lois de Dieu, non plus que des enseignements divins et des préceptes de l'Evangile.

Cette erreur a été condamnée par la sainte Eglise, que Jésus-Christ a instituée la gardienne infaillible et la dispensatrice de la vérité.

(1) D'après le texte publié dans *Het Zuiden,* de Maestricht, du 28 déc. 1918.

Le socialisme est donc en opposition avec cette foi catholique qui est la nôtre, qui doit guider et transformer les hommes suivant les principes de notre Seigneur et Maître Jésus-Christ. Car voici son premier commandement : Vous devez aimer le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de tout votre esprit. A ce commandement, il en joint un second, semblable au premier, et qu'il nous donne comme son commandement particulier : l'amour désintéressé du prochain.

Les adeptes de l'erreur socialiste déclarent bien qu'ils entendent respecter la religion, l'Eglise et les prêtres, et que chacun peut vivre librement suivant ses convictions religieuses personnelles. Mais, quand l'occasion s'en présente, et quand ils pensent y trouver leur avantage, ils ne se font aucun scrupule de combattre la religion. Du reste, cette liberté qu'ils accordent à chacun, au moins en parole, de servir Jésus-Christ dans la vie privée est insuffisante. Ce n'est pas seulement dans notre vie privée, c'est dans notre vie publique que Jésus-Christ doit régner, et il a un droit inaliénable sur tous nos faits et gestes.

Le socialisme est la plus dangereuse des erreurs, car, avec son mirage d'une société nouvelle, dans laquelle chacun trouvera le bien-être matériel et le bonheur, il tend à égarer les hommes et à les attirer vers ses principes délétères ; pour un rêve de bonheur temporel, et, pour ainsi dire, moyennant quelques deniers, il les rend traîtres à leur Seigneur et Maître Jésus-Christ. Visant à dominer l'Etat et afin d'être à même d'appliquer ses théories dans la mesure du possible, il ne recule devant rien, pas même devant l'insurrection et la révolution en vue de renverser les autorités légitimes.

Certes, nos chers Frères, nous n'oublierons pas vos intérêts matériels. Mais nous vous souhaitons de rechercher le bien-être temporel dans les limites établies par Dieu et sans nuire à vos intérêts spirituels, beaucoup plus importants. C'est seulement par la fidélité à suivre cette ligne de conduite, nous pouvons vous le garantir, que vous vous assurerez le grand bien que le monde ne peut vous donner : la véritable paix du cœur.

DÉCISIONS PRATIQUES

De ce court exposé, il résulte que :

1. — Pour tout catholique, il est interdit et absolument illicite de s'affilier à des Sociétés anarchistes ou socialistes, ou de s'appuyer sur elles d'une manière effective ;

2. — Un catholique ne peut s'affilier à des Sociétés qui, sans porter l'étiquette socialiste ou anarchiste, sont cependant en relation avec des Sociétés anarchistes ou socialistes ou s'appuient effectivement sur elles ;

3. — Pour les catholiques qui se sont affiliés à de pareilles Sociétés ou qui s'appuient effectivement sur elles, il y a rigoureuse obligation de renoncer à ces affiliations ou à cet appui ;

4. — Aussi longtemps donc qu'un catholique fait partie de pareilles Sociétés et n'a pas au moins la ferme résolution de s'en détacher aussitôt que possible, ou aussi longtemps qu'il recherchera leur appui, il ne pourra recevoir l'absolution de ses fautes ni, en conséquence, recevoir dignement aucun sacrement ;

5. — Le catholique qui lit régulièrement des écrits anarchistes ou socialistes, ou qui assiste à des réunions anarchistes ou socialistes, se met par là dans l'occasion prochaine de perdre la foi, et, aussi longtemps qu'il ne fuira pas cette occasion, il ne pourra recevoir l'absolution de ses fautes ni, en conséquence, recevoir dignement aucun sacrement ;

6. — Le catholique professant des doctrines anarchistes ou socialistes, et qui est connu comme tel, ne peut être considéré comme membre de l'Eglise. Les sacrements doivent lui être refusés, aussi longtemps qu'il adhère à l'anarchisme ou au socialisme.

Catholiques, il s'agit ici d'être pour ou contre le Christ, pour ou contre votre foi. Il s'agit d'être catholique ou socialiste : être simultanément catholique et socialiste est impossible.

C'est pour ce motif que s'élève la voix de vos pasteurs spirituels. Ne vous laissez pas tromper par l'idéal que font miroiter les chefs socialistes ; pour vous enrégimenter sous leurs drapeaux, ils vous promettent le paradis sur terre ; mais ni sur la terre ni dans l'éternité ils ne peuvent vous donner le vrai bonheur.

Et pour être forts contre la séduction, vous adhérerez aux Sociétés et groupements catholiques. Vous en serez des membres zélés. Si vous restez isolés, la lutte sera pour vous difficile ; si vous vous serrez énergiquement les uns contre les autres, sous la bannière de votre Seigneur et Roi Jésus-Christ, vous triompherez avec Celui dont la force divine a vaincu le monde. Ayant combattu avec lui et pour lui, vous serez à ses côtés le jour où il viendra récompenser ses amis et juger ses ennemis.

Notre présente Lettre pastorale sera lue chaque année, au cours de la Grand'Messe du quatrième dimanche de l'Avent, en la forme accoutumée, dans toutes les églises de notre diocèse (1).

Donné à Utrecht, le 10 décembre 1918.

† H. Van de Wetering, *archev. d'Utrecht* ; — † G. Van de Ven, *év. de Bois-le-Duc* ; — † A.-J. Callier, *év. de Harlem* ; — † L.-J.-A.-H. Schrynen, *év. de Ruremonde* ; — † P. Hopmans, *év. de Breda.*

Références documentaires. — Sur l'attitude des catholiques à l'égard du socialisme, consulter :

Questions Actuelles, t. XIII, pp. 2-9 : Extraits de diverses condamnations portées contre le socialisme par Pie IX et Léon XIII ; — *Q. A.*, t. X, p. 216 : Condamnation du socialisme dans l'Enc. *Rerum Novarum* de Léon XIII (15 mai 1891) ; — *Q. A.*, t. X, p. 220 : Condamnation dans l'allocution de Léon XIII aux ouvriers français (19 sept. 1891) ; — *Q. A.*, t. XXX, pp. 40-41 : Nécessité de combattre le socialisme, d'après la lettre de Léon XIII à l'épiscopat belge, du 10 juill. 1895 ; — *Q. A.*, t. LVII,

(1) Traduit du hollandais par la *D. C.*

pp. 284-307 : Enc. *Graves de communi* de Léon XIII sur la démocratie chrétienne et les erreurs du socialisme (18 janv. 1901) ; — *Q. A.*, t. CVIII, pp. 97-113, et *Rev. d'Org. et de Déf. rel.*, 1910, pp. 409-420 : Lettre *Natre charge apostolique* de Pie X sur les erreurs du *Sillon* (25 août 1910) ; — *Q. A.*, t. CXIII, pp. 577-586, et *Action catholique*, 1912, pp. 309-311 : Enc. *Singulari quadam* de Pie X sur les Syndicats catholiques et les Syndicats interconfessionnels (24 sept. 1912) ;

Q. A., t. VIII, pp. 230-238 : Discours de Mgr FREPPEL, au Congrès des jurisconsultes catholiques, contre le socialisme d'Etat (7 oct. 1890) ; — *Q. A.*, t. XXII, pp. 194-204 et 228-236 : Lettre de Mgr DOUTRELOUX, év. Liége, sur la question ouvrière et les erreurs socialistes (1894) ; — *Q. A.*, t. XXIX, pp. 258-260 : Lettre de Mgr DOUTRELOUX sur l'union des catholiques contre le socialisme (1895) ; — *Q. A.*, t. LVIII, p. 57 : Mgr ISOARD, év. d'Annecy, réprouve le socialisme (14 févr. 1901) ; — *Rev. d'Org. et de Déf. relig.*, 1909, p. 174 : Condamnation de la « Société catholique socialiste » de Manchester par l'évêque de Salford (1909) ; — *Chronique de la Presse*, 1913, pp. 797-799 : Au Congrès national de la « Féderation américaine du Travail » ; Mgr JOHN P. CARROLL, év. d'Helena, réprouve le socialisme (nov. 1913) ;

Q. A., t. XIII, pp. 9-13 : *Le socialisme devant la Société*, du R. P. FÉLIX, S. J. ; — *Q. A.*, t. XV, pp. 156-158 : Lettre adressée à Henri Schneider par le comte ALBERT DE MUN pour repousser l'appellation de « socialiste » (8 août 1892) ; — *Q. A.*, t. XXVII, pp. 151-153 : Appel antisocialiste du Comité de défense et de progrès social (1895) ; — *Q. A.*, t. LXVIII, pp. 245-254 : Enquête du *Mouvement socialiste* sur l' « anticléricalisme » et le « socialisme » (1903) ; — *Q. A.*, t. LXXIII, pp. 162-182 et 211-212 : Controverse sur le catholicisme et le socialisme entre FERDINAND BRUNETIÈRE et GEORGES RENARD (1904) ; — *Q. A.*, t. XXIII, pp. 312-320, et 322-329 ; t. XXXIV, pp. 162-180 : Discours du comte ALBERT DE MUN à la Chambre des députés contre le socialisme, péril permanent, plagiaire fréquent du catholicisme, et que l'Eglise peut seule combattre avec efficacité (30 avril 1894 et 15 juin 1896) ; — *Chronique de la Presse*, 1913, pp. 537-538 : Conciliation impossible entre le catholicisme et le socialisme, par Dom BESSE (août 1913).

DE L'ORGANISATION PRATIQUE DU TRAVAIL MANUEL

Le Taylorisme

EXPOSÉ HISTORIQUE ET CRITIQUE

Procès-verbal fort instructif d'une discussion de la Société d'économie politique de Paris (1).

M. Arthur Raffalovich prend le premier la parole :

Objet du taylorisme

Le système ou la méthode Taylor, dit M. Arthur Raffalovich, est l'ensemble de préceptes, de conseils dont l'objet est d'obtenir le rendement le plus utile, le plus efficace du travail de l'ouvrier et du fonctionnement de l'outillage par l'attribution aux ouvriers de la tâche à laquelle ils sont le plus aptes, dans les conditions où la perte de temps est réduite au minimum, en même temps qu'on organise la distribution du travail, la répartition des matières à transformer, la fourniture, l'entretien d'outils en parfait état dans le même dessein de production intensifiée. Ce système rencontre des adeptes enthousiastes, et cela depuis de longues années. Un certain nombre d'entre eux en parlent en toute connaissance de cause. Je crains que la plupart n'en aient point pénétré l'essence même et se bornent à l'impression laissée par quelques particularités tout extérieures.

Un député socialiste de Paris, M. Marcel Cachin, a exposé dans le journal *Oui*, en revenant d'un voyage en Angleterre, l'impression profonde qu'il avait retirée de conversations avec un vulgarisateur de la méthode Taylor. Il regrettait qu'elle fût mal connue en France, où elle inspirait de la méfiance aux patrons et ouvriers, alors qu'elle était mieux appréciée en Amérique et en Angleterre. Il souhaitait qu'on parvint à répandre en France les méthodes destinées à procurer un rendement meilleur de l'effort intellectuel et physique dans la production et dans les services de distribution ou de transport. Cet enthousiasme est d'autant plus remarquable que l'instauration des méthodes préconisées par M. Taylor exige la mise en vigueur de la sélection, de la spécialisation, de l'individualisation de l'ouvrier, qu'elle écarte l'ingérence des ouvriers eux-mêmes dans la direction du travail, que, loin de pousser à la démocratisation et au parlementarisme dans l'usine et dans l'atelier, elle accentue le caractère autocratique de la direction, qu'elle fait une place plus grande à la mise en vigueur de règles bureaucratiques. Il est vrai que, d'autre part, elle écarte certains sujets de litige, en modifiant la rémunération du travail, et qu'elle implique une augmentation considérable des frais généraux, qu'elle entraîne la réfection d'installations et d'outillage que le rendement plus considérable et l'abaissement du prix de revient compensent libéralement. Le ministre du Commerce et de l'Industrie est venu à son tour donner une sorte de consécration officielle du taylorisme, dans le discours qu'il a prononcé devant la Chambre de commerce de Paris, lors de l'installation du successeur de M. David Mennet à la présidence. M. Clémentel l'a célébré comme moyen d'accroître la production et d'assurer la bonne harmonie entre employeurs et employés.

A en juger par des lettres que j'ai reçues d'officiers d'administration, l'Intendance s'est préoccupée d'industrialiser certains de ses services. Elle a mis en circulation, parmi ses fonctionnaires, des circulaires qui ont éveillé le désir d'obtenir des informations de première main.

(1) Séance du 4 janvier 1919, présidée par M. Yves-Guyot, président. (*Economiste français* du 25 janv. 1919.)

En France, un membre bien connu de l'Institut pour ses grands travaux de chimie métallurgique, M. Henri Le Chatelier, a popularisé les doctrines de Taylor en faisant éditer chez Dunod la traduction de ses œuvres et en donnant à la Société d'encouragement toute une bibliothèque d'ouvrages consacrés au taylorisme.

Dans ces conditions, et lorsqu'on voit le *Moniteur des Travaux publics* éditer, en 1918, une brochure traitant de l'application de cette méthode à l'industrie du bâtiment, aux chantiers de construction, il me semble qu'il serait opportun de rechercher si la méthode préconisée par Fred Winslow Taylor est vraiment susceptible de jouer le rôle que lui attribuent les enthousiastes. En tout cas, par un véritable triomphe de la division du travail, il s'est créé aux Etats-Unis une profession nouvelle, bien rémunérée, c'est celle d'organisateur industriel, de professeur de taylorisme, d'ingénieur-conseil examinant les conditions anciennes de travail et indiquant, par un devis, s'il vaut la peine d'encourir les dépenses qu'entraînera l'introduction du système Taylor.

Rendement industriel et salaires

L'argument le plus saisissant en faveur du taylorisme, ce serait l'accroissement du rendement industriel dans un moment où tout le monde insiste sur la nécessité d'obtenir la plus grande production, de tirer la plus grande activité de tous les instruments, des hommes aussi bien que de l'outillage ; ce serait ensuite l'espoir d'améliorer les rapports entre les ouvriers et les employeurs ou leurs représentants.

Un besoin économique, celui de tirer le meilleur parti possible de la force physique, de la capacité intellectuelle des ouvriers et d'obtenir un rendement appréciable des machines, tout en diminuant les causes de conflit et de friction résultant de la discussion du tarif du travail aux pièces, ce besoin économique a conduit à élaborer un système plus satisfaisant que la fixation empirique du salaire à la tâche. Le système cherche à tenir compte à la fois d'éléments psychologiques, de la mentalité des ouvriers et des employeurs, et d'éléments techniques.

On a prêté, comme je l'ai dit, trop d'attention peut-être au côté purement mécanique du système Taylor, à la détermination du temps nécessaire pour que l'homme et les machines fassent les différentes opérations, exécutent les différents mouvements dont l'enchaînement aboutit à un rendement utile. Un des points essentiels que les écrits de Taylor ont mis en lumière, c'est de tendre à obtenir le meilleur rendement possible du travail en profitant de la marge, de l'écart existant entre le rendement d'ouvriers médiocres, faisant leur besogne avec lenteur, et celui d'ouvriers choisis pour leur aptitude, incités par des salaires élevés, en rapport avec la besogne accomplie et qui sont placés dans les conditions d'ambiance industrielle les meilleures au point de vue de l'outillage, de l'apport des matériaux à pied-d'œuvre, à portée de la main. Réduire au minimum la perte de temps, éviter les déplacements inutiles, la recherche de l'outil nécessaire, la remise en état de l'outil, tout cela représente un avantage et pour l'ouvrier et pour l'employeur.

Un prix de revient peu élevé des produits est compatible avec des salaires élevés. Des salaires peu élevés ne sont pas du tout une condition de production à bon marché : tout au contraire. Taylor, lorsqu'il était chef d'équipe, observa que l'ouvrier perd énormément de temps, qu'il flâne, si une incitation permanente n'existe pas pour activer ses mouvements, qu'il se guide aussi dans la limitation de ses efforts par des considérations étrangères au travail, par la crainte de produire trop, d'inciter l'employeur à baisser la rémunération. Taylor crut qu'il était indispensable de trouver le moyen de rémunérer amplement une forte production, organisée de façon à ne pas épuiser l'ouvrier.

Une série d'observations furent faites pour chronométrer les mouvements de l'ouvrier, pour établir la durée approximative de chaque opération et pour rechercher le rendement que l'on pouvait avoir obtenu à la fin de la journée. Ce résultat ne pouvait être atteint que par un ouvrier en pleine possession de ses facultés, et incité par l'élévation du salaire. L'ouvrier médiocre devait être exclu ou s'exclure lui-même.

C'est la sélection des compétences techniques, qui entraîne la tenue de fiches individuelles constamment à jour. Ne vous semble-t-il pas aussi qu'il y a à craindre une augmentation du déchet, des incompétences ? N'est-ce pas la vie qui conduit à la constitution d'aristocraties dues au mérite ?

La fameuse gymnastique automatique, apprenant à l'ouvrier les mouvements rationnels, n'est que le côté accessoire et secondaire Ce n'est pas l'âme du système.

Celui-ci tend à individualiser le travail. Il établit un dossierpour chaque ouvrier au point de vue de sa production.

Là où prédomine le système Taylor, le danger de grève aurait été sinon éliminé, du moins affaibli. Le vieux grief contre le tarif aux pièces, la méfiance des ouvriers à l'égard de l'exploitation auraient disparu. Mais, d'autre part, l'introduction du système Taylor est très coûteuse pour les entreprises qui veulent l'employer. Il leur faut organiser d'une façon plus rationnelle la tenue des magasins où se trouvent les stocks de matières premières et mi-

ouvrées, les outils, l'atelier des dessinateurs et des fabricants de modèles. Le centre de gravité est déplacé : il se trouve reporté des ateliers au bureau de répartition, qui distribue les commandes, les dessins, les bons de matières et d'outils, qui veille à ce que matières et outils soient toujours à portée des ouvriers avec les instructions nécessaires.

Organisation scientifique du travail

Après avoir donné la biographie de M. Taylor, M. Raffalovich dit :

Quatre grands principes directeurs ont été énoncés par Taylor :

1° Une large tâche journalière, indiquée clairement, tâche difficile ; 2° cette tâche journalière occupant une journée entière doit pouvoir s'exécuter dans les dispositions les meilleures comme outillage, apport des matières, etc. ; 3° salaires élevés en cas de succès; 4° pertes en cas d'insuffisance.

Enfin, un cinquième desideratum, c'est que la tâche devra être rendue assez difficile pour ne pouvoir être faite que par un excellent ouvrier.

Comme corollaire, on doit envisager le système de salaire avec bonification permettant de gagner de 30 à 100 % de plus, et le système différentiel, dans lequel l'ouvrier est intéressé à l'achèvement le meilleur par la crainte d'une perte. Un exemple célèbre de l'amélioration que l'on peut obtenir par une meilleure sélection des ouvriers, par l'introduction d'un système différentiel, a été donné par la Symonds Rolling Machine Company, à Fitchburg.

La visite des billes à roulement de bicyclettes, avant leur emballage, était faite par cent vingt ouvrières payées à la journée. Avant de procéder à une réforme, afin d'habituer les ouvrières à plus d'exactitude, on chargea quatre des meilleures ouvrières d'exercer un contrôle, une vérification. On arriva à faire faire le travail par trente-cinq au lieu de cent vingt ouvrières, à faire gagner 32 fr. 50 à 45 francs par semaine au lieu de 17 francs à 22 fr. 50, à faire travailler huit heures et demie au lieu de dix heures et demie. Avec un rendement plus grand, il y eut 58 pour 100 de moins de billes défectueuses. L'augmentation de production fut de 33 pour 100.

M. Taylor veut substituer à la hiérarchie militaire des ateliers, où les ordres sont transmis de gradés à gradés jusqu'au simple ouvrier, en passant chaque fois par un seul chef, l'organisation scientifique, qui a pour objet de tracer l'ouvrage de tout l'atelier, de s'assurer que chaque pièce va par le chemin convenable à la machine voulue, que l'ouvrier préposé à la machine sait exactement ce qu'il a à faire. Il faut s'assurer que le travail est fait bien et vite, et prévoir qu'il faudra plus d'ouvriers pour faire le travail ou plus d'ouvrage pour les ouvriers, veiller à la discipline, rectifier les salaires, fixer le prix des pièces. A cet effet, il faut diviser la besogne entre un grand nombre de contremaîtres ou de préposés ; il faut un bon chef d'équipe, qui aura sous ses ordres des chefs de brigade, des chefs d'allure, des surveillants, des chefs d'entretien. En outre, quatre agents d'exécution font partie du service de répartition du travail, et, dans leurs différentes fonctions, représentent le service dans ses rapports avec les ouvriers. Les trois premiers (le préposé aux ordres de travaux, les rédacteurs de fiches d'instructions, le comptable du temps et des frais de main-d'œuvre) transmettent leurs instructions et reçoivent les rapports des ouvriers, principalement par écrit. Le quatrième est le chef de discipline, qui intervient comme chef de justice, enquête, prononce des sanctions et fait tenir un état complet des qualités et des défauts de chacun. Son autorité s'étend sur tout l'établissement.

M. Taylor assure qu'on peut former assez rapidement ces divers agents de travail technique, de contrôle d'écritures. Ce n'est que très lentement qu'à Midvale il subdivisa les travaux du chef d'équipe entre quatre agents.

Quant au bureau de repartition du travail, qui est comme le cerveau de l'entreprise, en voici les principales fonctions :

a) Analyse complète de toutes les commandes de machines ou de travaux reçus par la Compagnie;

b) Etude du temps pour tous les travaux manuels des usines, y compris le travail de mise en place des pièces sur les machines, le travail à l'établi, à l'étau, la manutention;

c) L'étude du temps pour toutes les opérations sur les machines;

d) Le bilan de tous les matériaux, matières premières, approvisionnements, pièces finies, et le bilan des travaux prévus pour chaque catégorie de machines ;

e) L'analyse de toutes les demandes au sujet de nouveaux travaux reçus par le service commercial et de tous les engagements pris relativement aux délais de livraison;

f) Le coût de toutes les pièces fabriquées, avec une analyse complète des frais et un état mensuel comparatif des frais et dépenses;

g) Le service de paye;

h) Le système de symboles mnémoniques pour l'identification des pièces et la tarification;

i) Le bureau des renseignements;

j) Le service des types;

k) L'entretien du système et de l'installation et de l'emploi du classeur;

l) Le système et service de correspondance;

m) Le bureau d'embauchage;

n) Le chef de discipline;

o) L'assurance mutuelle contre les accidents;

p) Le service des ordres urgents;

q) Le perfectionnement du système et de l'organisation.

Tout cela semblera bien compliqué à un profane.

Intervention des Tribunaux

Quoi qu'il en soit, le Scientific Management, que connaissaient les professionnels et qui avait figuré dans des expositions universelles, vint au grand jour de la publicité, devant une Cour de justice, pour la première fois en 1910, lorsque les chemins de fer au nord de l'Ohio et à l'ouest du Mississipi ont demandé à relever leurs tarifs et que l'Interstate Commerce Commission a fait procéder à une enquête pour savoir si cette requête était raisonnable. Au cours des dépositions qui furent recueillies parmi les adversaires du relèvement, il y eut celle d'un avocat nommé Brandin. Celui-ci s'attacha à démolir l'argumentation des Compagnies prétendant que la hausse des salaires, lesquels entrent pour moitié dans les frais d'exploitation, rendait toute réduction de tarifs impossible. Il soutint que, par un système scientifique de direction, il était possible de payer des salaires élevés et d'exploiter avec un coefficient de frais peu élevé. A l'appui de cette thèse, qui lui avait été soufflée par un de ses clients, un fabricant hostile à tout renchérissement des transports, il appela à déposer devant la Commission quelques-uns des hommes qui s'étaient distingués comme protagonistes de ce qu'on appelle la méthode Taylor.

Ces experts déclarèrent que l'on avait pu augmenter considérablement le rendement de la main-d'œuvre en réglant les opérations de manutention pour le charbon, la fonte, les briques. Harrington Emerson soutint que les Compagnies de chemins de fer pourraient économiser 1 million de dollars par jour en se préoccupant davantage de l'efficacité de la main-d'œuvre.

Cette apparition du Scientific Management dans une cause célèbre économique fut comme une révélation. Elle suscita un mouvement dans la presse. Une Société spéciale fut organisée en 1912 à New-York. Des cours furent institués aux Universités d'Harvard, de Columbia, de Syracuse. Quant à l'Interstate Commerce Commission, elle présenta au gouvernement fédéral un rapport de soixante-quatre pages, en passant légèrement sur la méthode scientifique de direction, qu'elle considérait comme se trouvant encore dans une période d'expérimentation. Elle fit usage d'autres considérations de fait, notamment des grosses recettes encaissées par les Compagnies, pour repousser la demande de relever le tarif.

Une étude très complète, inspirée par la bienveillance, a été publiée en 1915, et elle a eu une seconde édition en 1918, par M. Drury, instructeur en économie et sociologie à l'Université d'Ohio. C'est un examen raisonné et impartial de la méthode de direction scientifique dont Taylor est le plus célèbre représentant.

Elle met en garde contre l'illusion de ceux qui croient que la méthode Taylor s'applique à tout. On en a eu la preuve lorsqu'on a demandé à des experts d'examiner l'enseignement universitaire et de faire des suggestions pour en augmenter l'efficacité. Ils ont répondu qu'il fallait procéder à une division du travail, décharger les sommités du corps enseignant de toute besogne simplement bureaucratique et administrative, leur enlever le souci de la paperasserie, recourir à des gens de moindre envergure pour les besognes courantes. Ce sont des préceptes de bon sens que le service de santé militaire aurait pu parfaitement appliquer dans ses formations sanitaires, en déchargeant les médecins et les chirurgiens de la plus grande partie de la besogne consistant à signer des pièces administratives. On a reconnu que, jusqu'ici, on n'avait pas appliqué avec succès la méthode Taylor au commerce et à la banque.

Quoi qu'il en soit, sous une forme ou sous une autre, la méthode de direction scientifique a été adoptée avec succès dans de grandes et de moyennes entreprises, par des fabriques de machines à écrire, d'automobiles, des aciéries, des fabriques de balances, de bandages, des ateliers de réparation de locomotives, des arsenaux de l'Etat. Les résultats obtenus ont donné satisfaction aux employeurs et aux ouvriers, dont elles ont augmenté les bénéfices et les salaires, diminué le gaspillage du temps et des matières.

Les leaders des Associations ouvrières ont assez mal accueilli l'introduction du taylorisme. Ils ont essayé de l'exclure des ateliers de l'Etat en pétitionnant au Sénat et à la Chambre des représentants, mais sans succès.

Le taylorisme n'est pas une panacée

L'orateur passe en revue diverses industries où la méthode a été appliquée, et il arrive à cette conclusion :

Il semble certain que les entreprises où la méthode scientifique a fait ses débuts s'en sont éloignées, l'ont abandonnée ou transformée. Les adeptes du taylorisme affectent de ne plus attacher d'importance à ces vicissitudes qui se sont produites dans les entreprises où les premières applications ont été faites.

De temps à autre, des propositions de loi ont été soumises au Congrès, défendant l'emploi du chronométrage et le système des salaires à prime dans les établissements de l'Etat. Le 3 mars 1915, la Chambre impose sa volonté au Sénat récalcitrant d'exclure dans les budgets de la guerre et de la marine les dépenses pour l'un et l'autre objets. A partir du 1er juillet 1915, l'extension ou le maintien de cette double phase du système est devenu impossible. Le ministère de la Guerre s'en débarrassa avant cette date. On n'est pas d'accord sur la véritable portée de cette opposition, dont le grand

argument était de représenter l'ouvrier comme exploité à outrance dans l'application du taylorisme, alors qu'il n'était tenu aucun compte des améliorations d'outillage, de ravitaillement en matières, du meilleur fonctionnement des machines, etc.

Il existe un manuel donnant, en 325 pages, les principaux faits concernant l'application de la direction scientifique dans les entreprises américaines. On la rencontre dans le découpage des métaux, la typographie, l'industrie des automobiles, la construction des appareils d'électricité. Il existait, en 1915, 60 entreprises appliquant le véritable système Taylor, 200 installations du mode Harrington Emerson. 52 branches diverses d'industrie en faisaient emploi en 1912, embrassant de 150 000 à 200 000 personnes en 1914, mais ce sont de pures devinettes. D'après un statisticien, qui déclare que dans ces chiffres on fait entrer des entreprises où l'application est incomplète, on trouve la méthode dans 140 entreprises, dont 5 de transport par rail, 4 de corporations publiques, 4 de travaux municipaux, 3 de construction et de bâtiment, 1 d'un magasin public, 1 d'une banque, 1 d'une maison d'éditions et 120 d'usines ou fabriques. Dans les branches où l'on en rencontre le plus, il en reste un bien plus grand nombre en dehors du taylorisme.

En résumé, l'impression que nous avons retirée de l'étude du Scientific Management, si sympathique que soit la personnalité de M. Taylor lui-même, si philanthropiques qu'aient été ses intentions, c'est que l'application du taylorisme n'est pas une panacée d'apaisement économique.

Le quatrième principe du taylorisme, commenté par M. Barth, a beau être celui d'une collaboration intime et amicale entre la direction et les ouvriers, s'ajoutant à une sélection scientifique de l'ouvrier et à son instruction scientifique, le système Taylor est une combinaison d'observations embrassant la mentalité des ouvriers, des employeurs, ayant pour objet d'arriver à une rémunération du travail fondée sur un rendement aussi intense que possible, en écartant les conflits qui résultent de la difficulté de calculer exactement d'une façon empirique le produit obtenu par la main-d'œuvre et de stabiliser le salaire aux pièces. C'est l'introduction d'un élément plus scientifique, celui de l'opération consistant à chronométrer les mouvements pendant le travail. Mais ce n'est pas tout: M. Taylor et ses adeptes insistent avec raison sur la nécessité de mieux coordonner divers éléments très importants, comme l'entretien en parfait état des outils, comme l'apport à pied-d'œuvre des matières à transformer, comme une surveillance intelligente et bienveillante des ouvriers pendant l'exécution.

En étudiant la « Direction scientifique des ateliers », on sera d'accord pour reconnaître la prépondérance de l'élément intellectuel dans l'organisation et le fonctionnement du travail.

Un autre trait caractéristique, c'est l'adoption d'un régime dictatorial et autoritaire dans l'exécution du travail : celui-ci doit être fait d'après les instructions du bureau de répartition, sous le contrôle de chefs de service ayant des attributions déterminées et en conformité avec les règles de la discipline d'atelier, dont l'application et la sanction sont entre les mains d'un chef spécial. On est loin des Conseils d'ateliers et de la démocratisation industrielle.

En terminant, M. Raffalovich ajoute qu'il a demandé à l'armée américaine si elle appliquait le taylorisme; la réponse a été négative.

Préventions et illusions

Le commandant Hourst déclare qu'après l'exposé de M. Raffalovich il se bornera à quelques petites observations d'avocat en faveur du système Taylor. Ce qui lui a fait grand tort, même en Amérique, c'est qu'on a voulu s'en servir comme d'un tremplin. Il y a un certain Descartes, dit-il, qui a donné la base du système Taylor dans son *Discours sur la méthode*. Taylor a appliqué ce système, qui revient à établir une relation entre la fatigue et le travail produit; autrement dit: il ne faut pas éreinter l'homme, pas plus que l'outil. Au lieu de reconnaître que le taylorisme, c'est du bon sens d'épicier, on a voulu en faire une religion et on lui a ainsi fait beaucoup de tort. Ce qu'il y a de vrai dans le système, c'est un certain nombre de lois. Tâchez de rester dans la loi en en faisant l'application; voilà ce qu'on doit simplement recommander. L'orateur prétend que ces lois ont de grandes chances d'être vraies, parce que, déterminées à la suite d'observations dans un certain ordre, elles s'appliquent dans des circonstances d'un ordre très différent. Il raconte qu'une Américaine avait protesté contre les mérites du système Taylor en prétendant qu'il ne pouvait s'appliquer au travail domestique. L'un des défenseurs du système lui a riposté qu'elle pouvait essayer; et, en effet, elle a, par des dispositions diverses, diminué de façon notable le temps qu'elle employait au travail. Ayant réussi, elle a ensuite monté un véritable laboratoire.

L'orateur dit que vouloir imposer le taylorisme, c'est aller à la grève ; il faut amener les ouvriers à l'admettre en prêchant d'exemple. On reconnaîtra facilement, par exemple, qu'il est absurde d'avoir la même pelle pour soulever des choses différentes.

Chaque patron doit rechercher si les lois du système Taylor peuvent s'appliquer à son industrie.

M. Raffalovich répond qu'en effet le taylorisme est l'application du bon sens et a pour objet d'empêcher les pertes de temps. Il ajoute qu'il n'y a rien qui soit plus contraire au socialisme que le taylorisme, car c'est la sélection de l'ouvrier qui en est la base. Ce qu'a voulu surtout montrer l'orateur, c'est qu'il ne faut pas le traiter en religion, ce que paraissent vouloir faire certains hommes politiques.

M. Mannheim pense que la première condition d'application du taylorisme est la docilité absolue de l'ouvrier; or, cette condition ne paraît guère en passe d'être remplie. Ce qu'il faut

retenir, c'est que l'ingénieur trouve dans cette méthode des indications précieuses.

Qu'est-ce donc que le taylorisme ou le système Taylor? dit M. ALFRED NEYMARCK. On s'engoue si facilement d'une expression, d'un mot, d'une chose, qu'il est cependant nécessaire de rechercher si c'est bien une nouveauté. Or, le « taylorisme » n'est pas autre chose que l'application de la « loi du moindre effort ». Dans ses cours et leçons au Collège de France, Michel Chevalier a montré l'influence que pourraient exercer dans l'industrie quelques réformes pratiques dans le régime physique de l'industrie et dans l'organisation de son travail. Les progrès de l'industrie devaient réclamer une forte tension du ressort individuel, et l'individu devait avoir pour l'accroissement de sa force productive un travail approprié, mesuré, une bonne hygiène, une bonne nourriture. Il citait, dans une de ses leçons, une communication remplie de faits qu'Edwin Chawick, écrivain anglais bien connu, avait faite dans un Congrès international tenu à Bruxelles; il faudrait se reporter aussi à tout ce qu'ont dit et écrit sur ce sujet l'illustre Rossi et d'autres économistes et moralistes, pour ne parler que de ceux qui ne sont plus!

M. Alfred Neymarck fait observer que le système Taylor a été tout d'abord tenu en défiance. Les salariés ont cru qu'on leur ferait faire plus de travail sans leur accorder une plus grande rémunération. Aujourd'hui, ils en sont partisans, mais ils redoutent que l'Etat n'intervienne et ne réglemente ce genre de travail. Le « taylorisme » n'est donc pas une chose nouvelle, dit M. Alfred Neymarck; il n'en faut méconnaître ni les avantages, ni les difficultés, ni les inconvénients; mais il faut se rappeler surtout que le travail doit avoir ses franchises et ses libertés, que l'intervention de l'Etat serait funeste. L'individu doit rester maître de régler son travail, son mode de travail, ses intérêts, comme il le veut, comme il l'entend, et le patron doit, lui aussi, rester maître de sa liberté d'agir, et il ne faut pas considérer le « taylorisme » comme une panacée.

M. YVES GUYOT. — Tous les orateurs ont été d'accord pour constater que Taylor avait eu des prédécesseurs. Le commandant Hourst a invoqué Descartes, mais nos aïeux les plus éloignés avaient cherché à obtenir le maximum d'effet avec le minimum d'effort. Taylor a essayé de donner, pour le travail humain, à cette recherche plus de précision qu'on n'en avait apporté. Le taylorisme est la systématisation du moindre effort; il implique, de la part de la direction, une préparation des moyens de travail qui permettent à l'ouvrier d'exécuter sa tâche dans les meilleures conditions. Ainsi le poseur de briques les trouve installées dans le sens où elles doivent être placées, sur une table à la hauteur de sa main, de manière qu'il soit dispensé de baisser de 60 centimètres son corps pesant de 65 à 75 kilos et de le relever pour prendre une brique pesant 2 kilos et demi. Les gestes du poseur ont été réduits de dix-huit à cinq et même à deux dans certains cas (1). L'efficacité est évidente. Mais ceux qui font du taylorisme une sorte de mythe ayant toutes les vertus prouvent qu'ils n'en ont pas compris le caractère. E. P.

(1) V. YVES-GUYOT, *l'Industrie et les industriels*, l. IV, c. VII, « le Taylorisme ».

Suggestif parallèle

entre la besogne mécanique et le travail à la main

De l'*Opinion* (1er mars 1919), sous le titre « Taylor et Ruskin » :

Apprentissage et « dressage »

On dit moins, actuellement, éducation professionnelle, apprentissage, que dressage des ouvriers. Beaucoup de travaux en série ne demandent, en effet, qu'un petit nombre de gestes, et la psychologie du dompteur ou du dresseur a remplacé pour leur enseignement le vieil esprit du métier. Dans cette singerie du travail, l'ouvrier n'ajoute que l'accélération. Il répète toujours le même geste, mais il peut dépendre de lui de le produire un plus grand nombre de fois dans l'heure.

A un atelier parisien de fabrication de magnétos, le temps par pièce établi par un ouvrier ayant la confiance de ses camarades donnait un salaire de 16 fr. 50 pour la journée de dix heures. La maison-mère de Stuttgart envoya un article nouveau à usiner. Le devis de temps en était réglé. Le directeur dit : « Il faut le suivre. Je compte que vous ne pourrez pas faire plus de 1 fr. 25 de l'heure et je le regrette, mais le travail est étudié à fond et la méthode bien fixée. Nous n'y pouvons rien changer. »

Les ouvriers français retirent sur cet article le gain de 1 fr. 65 de l'heure. Leur agilité manuelle dépassait celle des hommes de Stuttgart. Ils n'avaient rien inventé que d'être plus vifs.

L'ouvrier désireux de n'être pas distrait de son travail pour usiner le plus grand nombre de pièces a parfois organisé par truquage sa fixité à la besogne quand l'autorité de l'usine n'y avait pas songé pour lui.

A un atelier de tronçonnage de Lyon, le chef d'équipe donne à tout embauché un outil, ce qui fait trois en service, en comptant les deux montés sur le tour. L'alternance de deux ouvriers sur chaque machine travaillant vingt-quatre heures fait un compte de quatre outils : deux fixés, deux en main pour rechange. Le tourneur raisonne ainsi :

« Ayant un seul outil de réserve, je suis obligé d'aller en demander le remplacement chaque fois que j'ai une casse, démarche qui mange de huit à quinze minutes. Cassant quatre outils dans une journée, je perdrai de trente-deux minutes à une heure. »

C'est pourquoi l'ouvrier s'arrangeait pour disposer de sept à huit outils de réserve au lieu d'un, et il n'allait à l'affûtage que lorsqu'ils étaient tous cassés, soit une

fois tous les deux jours, au lieu de quatre fois par jour. Gain de temps sur vingt et une heures de présence : cinquante-six minutes à une heure trois quarts. Chaque équipe de deux hommes alternants, possédant, cachés dans les vestiaires, quatorze à seize outils au lieu de deux, la direction crut qu'on lui volait en série l'acier rapide, alors que les ouvriers corrigeaient, par leur initiative clandestine, un insuffisant approvisionnement d'outillage.

On estime que le dressage d'un novice ou d'une femme dans cet atelier se fait en quinze jours. Le travail de tronçonnage est de mettre à longueur de calibre des barres de métal. Cinq mouvements sont nécessaires. Le concours de l'intelligence ouvrière n'est pas demandé. Elle ne s'exerce que par sournoiserie.

Certaines machines-outils, comme ces tours à tronçonner, peuvent être données à toutes mains. Il est plus facile d'apprendre à les conduire que de monter à bicyclette. « Apprenti aujourd'hui, ouvrier demain » est une formule réalisable dans les travaux très divisés, mais cela change la signification du mot ouvrier, qui se dit d'un homme qui sait son métier. Un ouvrier de manufacture de chaussures n'est pas un ouvrier cordonnier. Il est incapable de faire une paire de chaussures ; sa besogne unique est de noircir des talons ou de couper des semelles à l'emporte-pièce. De même, un tronçonneur qui enlève à la barre de métal l'en-trop laissé par la forge n'est pas un mécanicien. On a justement nommé usineurs ces travailleurs simplifiés, dont il faut vingt ou trente pour faire la science d'un ouvrier complet, chacun ne réalisant qu'un seul des gestes autrefois rassemblés dans une paire de mains. La grande mécanisation et l'automatisme de l'outillage multiplie ces manœuvres, à qui est hostile la corporation des vieux ouvriers instruits à connaître toutes les choses du métier.

L'école de la Timken Roller Bearing C°, Canton, Ohio, Etats-Unis, donne en quatre semaines à des hommes ignorants de tout travail d'usinage une instruction professionnelle suffisante pour bien conduire une machine à rectifier. Le dressage sur les tours automatiques à fileter est de trois mois. On comprend qu'il puisse n'être, dans n'importe quelle usine, que de quinze jours pour le simple travail de tronçonnage.

Ouvriers et « usineurs »

La rivalité de l'usineur et de l'ouvrier est la dernière période de la lutte contre la machine. L'homme capable d'achever tout le travail mécaniquement, naguère détesté par celui qui le faisait l'outil à la main, s'irrite aujourd'hui contre qui ne met en œuvre qu'un seul geste de la machinerie. Est-il encore possible que dans cette monotonie les travailleurs aiment leur métier ? Autrefois, un relieur, traité de maçon, était offensé ; le pâtissier disait au gâcheur de marchandise : Tu travailles comme un cordonnier ; et pour se mépriser entre cordonniers, l'injure était : Sabotier, bas métier de la chaussure en bois qui ne demande pas fine main, d'où est venu le terme de sabotage pour l'ouvrage abîmé.

La transformation des techniques a rompu ces vieux esprits de métier. Ils se referont si l'ouvrier aime l'outil nouveau. Est-ce possible ? De plus en plus l'homme n'est qu'un joint de chair dans la machine.

On sait exactement quels mouvements une mécanique doit accomplir ; on calcule quels gestes l'ouvrier y ajoute ; la mécanisation est dans la ch[illegible] comme dans le métal. Le bras doit la docilité d'une pièce du métier. Il sera remplacé par une barre d'acier au prochain perfectionnement et les doigts de l'ouvrier seront seuls nécessaires. Il ne faudra bientôt plus que le geste d'embrayer en appuyant sur un bouton. Pas plus que ne le peut la machine, son servant ne doit rien ajouter à la série des mouvements pour lesquels il est combiné avec elle. Le but de l'industrie est de produire, non de rendre le travail aimable. Mais l'usine est-elle faite pour servir l'homme, ou l'homme pour servir l'usine ? Que vaut une civilisation qui détruit en avançant l'amour du métier et ne lui substitue rien ? Allons-nous vers un travail établi sur le dégoût ?

Philosophie du travail contemporain

Ruskin et Taylor s'opposent dans la philosophie du travail contemporain. Le rêveur anglais, dont aucune idée n'est réalisable dans l'industrie, a bien compris le grand malheur des hommes soumis au travail sans joie. Le désir de sa Guilde de Saint-Georges, de reconstituer les besognes à main, ne pouvait pas avoir beaucoup de réalité au delà des travaux de dames et de la dentelle au fuseau contre celle faite sur les métiers de Manchester. L'ineptie industrielle de défendre le travail à main contre le travail à la machine contenait une vérité importante pour le bonheur de l'homme. Taylor, l'ingénieur américain, a donné la méthode pour broyer dans l'esprit de l'ouvrier la dernière espérance de joie au travail. Ces deux hommes sont chacun à une extrémité de la compréhension du labeur humain, l'un poétique défenseur de la routine, l'autre accélérateur scientifique des fabrications. Lequel des deux aura raison dans un siècle, ou seront-ils tous les deux condamnés ?

L'horreur de Ruskin pour la machine ne lui a pas laissé voir dans le plus vieux travail à main la tristesse des besognes aussi mornes que celles de la mécanisation la

plus étudiée. Le tronçonneur de barres d'acier n'a pas éprouvé l'ennui du travail plus que l'homme qui charge à la pelle des tombereaux de terre. Les métiers sans joie sont vieux comme le travail humain. Les forgeurs de chaîne de Guérigny dans la Nièvre et de Saint-Amand dans le Nord, ne travaillant toujours qu'au marteau et qui battent sur l'enclume la même forme de maillon, sont voués à une monotonie de gestes semblable à celle du servant de la plus récente machine. Le tisseur à main des rubans du Forez ou de la batiste de Flandre qui lance encore la navette par des mécaniques de bois sans moteur, est à un moment du travail humain où, au contraire, apparaît bien la joie qui peut venir de la machine par quoi l'homme sera libéré du vieux geste de lancer la navette, de tirer sur une corde ou d'appuyer sur une pédale, comme l'appareil de levage, remplaçant la pelle par la benne ou l'aspirateur, a réduit toutes les besognes des ouvriers de somme, chargeurs de camions ou de bateaux, poussant la brouette ou suant sous le sac de cinquante kilos. Le cheminement des débardeurs sur une passerelle ne peut pas être tenu pour une forme plus aimable du travail que la grue électrique.

Mais l'horreur de Ruskin pour la machine ayant été bien bafouée, il faut maintenant voir que le rêveur anglais a eu profondément raison de souffrir des transformations du travail. Jamais l'homme n'a été si malheureux dans ses métiers, non tant à cause de leur mécanisation, qui aurait pu n'être que l'amoindrissement de sa peine, qu'à cause de leur accélération. Le métier à main laissait un geste mesuré sur le rythme de la respiration. Le travail moderne a créé le halètement. Le chronométrage tayloriste oblige à respirer dans un temps plus court.

La lutte entre le rêve humanitaire du travail et son organisation scientifique pour le profit continue, vaincue en Ruskin, triomphale en Taylor, mais jamais l'angoisse n'en a été si grande, non seulement dans l'esprit de l'ouvrier, mais dans la civilisation tout entière. Cette industrialisation, qui a commencé par donner le malaise et le regret aux vieilles psychologies corporatives, a mené les nations à la plus énorme guerre connue. Après s'être accélérées pour fabriquer, avoir détruit le vieux rythme des besognes à main, les nations se sont battues pour vendre le produit de leurs usines et ont apporté, dans l'extermination, des moyens d'une si puissante industrie que la destruction du travail promise par les nouvelles inventions des métiers a mis l'humanité dans une pénurie et une misère plus grandes qu'aux temps où, par la lenteur des fabrications, c'était une fortune que d'avoir douze chemises de fil.

Avoir cherché la plus grande rapidité de production dans les métiers sans tenir compte du bonheur de l'ouvrier dans son travail, s'être laissé emporter à la frénésie industrielle qui en vient à compter par secondes le geste des hommes dans la fabrication, a mis les nations dans un état de malaise social dont aucune ne voit encore le remède, et l'intensité des fabrications les a vouées au désir de lutte et d'extermination.

Ruskin n'a point été tellement fou de regretter les vieilles formes du travail. Ce n'est que par la transformation des techniques que l'humanité a été capable de s'infliger la souffrance qu'elle a endurée de 1914 à 1919.

Dans les statuts de la vieille Guilde de Saint-Georges et dans le traité de la Direction des usines, de Taylor, se heurtent les deux esprits qui forment le symbole de la plus grande lutte de l'époque moderne. Une lutte que la guerre a grandie, mais qui dépasse la guerre. C'est toute l'âme de l'humanité qui se joue. Le travail sera-t-il un malheur ou un bonheur ?

L'Usine ennemie de l'Humanité

La civilisation est détruite par la production industrielle ; elle est détruite non seulement parce que les usines fabriquent les canons et les gaz asphyxiants, mais parce que l'esprit de l'ouvrier ne contient pas la joie. Cette époque est troublée par le désir des transformations politiques et plus encore par le regret du vieux rêve de Ruskin. Les hommes pensent avoir oublié qu'il y avait une joie des mains laborieuses, mais toute la société en éprouve sourdement le regret. L'Usine devient l'ennemie de l'Humanité. Après des milliers d'années d'expérience, l'homme retrouve le dégoût du travail aussi grand dans les métiers modernes que dans les besognes forcées des vieux esclavages. Ce n'est plus le bâton qui est asséné sur les muscles, c'est la science qui chronomètre le moindre temps qu'il faut pour achever un geste et pousse au plus qu'elle peut la vitesse des bras par la précision de ses calculs, comme le faisait par la force de sa trique le surveillant des esclaves. Il est probable qu'il a existé des hommes qui ont étudié l'art de la bastonnade dans l'accélération du travail. Aujourd'hui, on calcule si les vingt-cinq secondes d'arrêt d'une machine qui produit une pièce toutes les soixante-cinq secondes ne peuvent pas être réduites à cinq ou six par un changement des cames, de manière à ne laisser que le temps strictement nécessaire au geste humain le plus rapide pour remettre une pièce en place dans le temps que l'outil de la machine se lève et s'abaisse.

Si le geste du servant n'est pas assez rapide, ses doigts peuvent être tranchés. La mécanique du travail moderne a fait plus

de morts et de blessés que le bâton des conducteurs d'esclaves. Mais il faut produire ou mourir. Taylor a raison dans l'usine. Ruskin a raison dans l'humanité.

La simplification de l'intelligence des manuels par la réduction du geste de métier éloigne les ouvriers de leur rêve de possession des instruments du travail. Où prendraient-ils la science de direction des usines ? Aussi la possibilité d'une révolution sociale qui changerait la forme de la propriété est-elle bien moins aujourd'hui dans la possibilité des ouvriers que dans celle des techniciens directeurs d'usines. Une association d'ingénieurs révolutionnaires corrigerait par la direction du travail le manque d'éducation de technique générale des Syndicats ouvriers.

Parmi les ingénieurs de l'industrie, on verra bientôt des manœuvres de la direction du travail, comme les usineurs sont les manœuvres de la mécanique manuelle. La Bliss School de Washington forme en un an des ingénieurs praticiens sans aucune étude des mathématiques, alors que les écoles françaises n'ont pas encore essayé un aussi total empirisme qui plairait au vieil esprit des métiers français pour qui l'homme des mathématiques, incapable de se mettre à la machine-outil ou de se servir de la clé de serrage, reste un ornement superflu dans le travail. C'est cependant sa culture générale qui doit donner aux revendications ouvrières leur plus grande force de réalisation.

Les ingénieurs, possédant la science de la direction du travail et du succès industriel et commercial, seront les arbitres du conflit entre les travailleurs et les possédants pour la transformation sociale.

A ceux qui voudront se grouper pour aider les organisations ouvrières dans la conquête de la suprématie, il ne suffira pas d'apporter leur science, encore faudra-t-il qu'ils la répandent, qu'ils ne la gardent pas à eux comme un privilège de secte. Il leur faudra créer l'éducation technique ouvrière pour permettre le recrutement des ingénieurs dans toutes les catégories de métiers et donner à comprendre à la masse la valeur de la technique dirigeante dans les formes actuelles du travail. Sinon ils iront vers des mésaventures semblables à celles du précurseur Spinetta à la verrerie ouvrière d'Albi (1), menacé de mort, assailli chez lui à coups de pierre pour avoir voulu soumettre le vieux métier à une meilleure technique et à plus de justice dans la répartition du prix et de la peine du travail.

PIERRE HAMP.

(1) Sur l'expérience socialiste de la Verrerie ouvrière d'Albi, cf. *Chronique de la Presse*, 1912, pp. 683-686 et 697-698 — et 1913, pp. 705-707.

INFORMATIONS ET CONTROVERSES

Une fois de plus l'anticléricalisme a coûté fort cher à la France

De l'*Action Française* (11 mars 1919) :

I — ROME ET L'AUTRICHE

Une très rapide lecture ne m'a pas permis d'étudier encore dans le détail de son analyse et dans toute la suite de son argumentation l'article capital publié, hier même, en tête du *Correspondant* [n° du 10 mars 1919, pp. 737-791], par le R. P. LE FLOCH [supérieur du Séminaire français à Rome], répondant aux attaques de la *Revue de Paris* contre la politique du Saint-Siège pendant la guerre ; attaques nées de l'esprit de parti, suggérées ou couvertes par des préjugés qui n'ont rien de commun avec l'intérêt du pays ni la raison universelle. La plupart d'entre eux correspondent trait pour trait aux plus graves, aux plus coûteuses, aux plus profondes des fautes politiques multipliées depuis quatre ans, du côté des alliés, par le *morbus democraticus*. Si la guerre a été longue, sanglante et dévastatrice à l'excès, c'est qu'une seule chose a été voulue, vraiment voulue, avec constance et ténacité par certains des Cabinets alliés, et c'était de concilier le culte européen des nuées démocratiques avec les nécessités de la défense nationale. Ces différents Cabinets ont négligé les nuées dans leur politique intérieure : elles ont été sauvegardées avec un soin jaloux et un zèle onéreux dans la politique extérieure ; on n'a pas voulu sacrifier au dehors ni l'anticléricalisme ni l'antipapisme. C'était cher ? On s'est résigné au prix fort ! Mais qui a payé ? La France.

... Nulle part, la force de la nuée ne s'est mieux affirmée que dans notre politique autrichienne. Un gouvernement national français, vraiment laïque, donc affranchi de la mômerie maçonnique et du préjugé de la Contre-Eglise, eût normalement considéré le Vatican comme un lieu de négociations propice avec la Bavière et l'Autriche pour les détacher utilement de l'unité allemande et du joug prussien. Que ce but-là fût chimérique, on nous le disait, et très haut, au commencement de la guerre. L'événement a montré ce que valait cette critique : un peu moins que le ton dont elle était faite, lequel ne valait rien. Ce n'est pas un organe catholique, ni romain, c'est le *Journal de Genève* qui a fini par écrire

que l'empereur Charles en serait venu à faire la guerre à l'empereur Guillaume si la négociation eût été conduite. On s'est contenté de la saboter. On n'a pas oublié avec quelle haute extravagance M. Ribot traita l'affaire et la gâta à tout jamais. Dès 1917, le mal était fait. Si le catholicisme est destiné à en souffrir, que dire de la France ! La France, mieux placée que n'importe quelle contrée pour entreprendre l'opération et la réussir, la France, qui en eût magnifiquement profité et qui, depuis l'effondrement russe, ne pourra que souffrir double et triple misère de cette « politique de folie », selon le mot apocryphe attribué au cardinal Gasparri.

II — ROME ET LA FRANCE

Sur cette affaire, qui tient au cœur des patriotes lucides, parce que l'histoire pleurera un jour sur la monstrueuse naïveté de la faute commise, le P. Le Floch, ayant à défendre le Vatican du reproche (gratuit ou puéril) d'une politique *austriacante* [austrophile], exprime les sentiments de prudence qui auraient dû animer dès août 1914 tout bon Européen :

Le conseil [qui aurait été] *donné* [à la France] *par le cardinal Gasparri n'était pas de combiner une paix séparée avec l'Autriche, mais bien plutôt de supprimer de son programme de guerre la dislocation de ce pays. Ce conseil aurait-il donc été si méprisable? Des hommes politiques, appuyés par des organes importants de l'opinion publique, en France et ailleurs, ne pensent-ils pas déjà qu'une Autriche fédérative, dégagée d'alliance, aurait peut-être mieux valu, à tous les points de vue, que la désagrégation de l'Empire austro-hongrois en une multitude d'entités politiques indépendantes?*

Quiconque sait voir d'un peu haut tous ces graves éléments de l'affaire d'où l'absence de notre ambassadeur au Vatican nous a sottement exilés, quiconque veut embrasser ces questions d'intérêts nationaux dans leurs rapports impersonnels et leur vérité objective, quiconque voit avec clarté et pense avec désintéressement, vérifie une fois de plus que la vieille position de Proudhon et des légitimistes français garde toute la substance de sa valeur d'histoire et de géographie : il y a une liaison, presque une identité, de l'intérêt national français et de l'intérêt catholique romain. Qui le méconnaît peut satisfaire ses passions ou ses lubies, mais fait tort, et grand tort, à l'avenir du pays.

Je ne conteste pas le charme d'une politique d'hurluberlus pour ceux que ces exercices passionnels enchantent ou amusent. On ne saurait contester qu'ils rapportent fort peu de chose en coûtant beaucoup de sang et beaucoup d'or. Et je ne parle pas des cruelles divisions intestines allumées par la nécessité de prodiguer l'offense de l'ironie et la dérision de l'insulte à ce que des millions et des millions de nos compatriotes respectent et vénèrent dans le sanctuaire des cœurs.

CHARLES MAURRAS.

VIEILLES ACTUALITÉS

« LE PRÊTRE-SOLDAT DANS L'HISTOIRE »

De la *Libre Parole* (28 févr. 1919) :

Les horreurs et les cruautés commises par les Allemands dans cette guerre nous ont fait d'autant mieux comprendre combien l'Eglise catholique est sage en demandant que les prêtres soient soustraits à la glorieuse, mais terrible mission de tuer. Il n'est pas convenable que les mains sanctifiées qui, chaque matin, élèvent vers le ciel le Corps de l'Agneau de paix, se teignent de sang humain ! Comme l'écrivait le cardinal Sevin : « Dieu veut bien que, sur les champs de bataille, les prêtres affrontent la mort en recueillant les blessés ; il ne veut pas qu'ils la donnent, et il n'a pas abrogé la loi qui les tient désarmés dans nos luttes sanglantes. »

Mais, « après avoir fait entendre sa protestation, l'Eglise, selon sa coutume, prend toutes les mesures nécessaires pour tirer tout le bien possible d'un mal qu'elle réprouve, mais qu'elle ne peut empêcher » (1).

Par une coïncidence frappante, en France, c'est précisément l'évêque de Verdun, Mgr Chollet, depuis archevêque de Cambrai, qui, en 1912, « obtint du pape Pie X non la suppression de l'irrégularité canonique du prêtre combattant, mais la suspension, durant la guerre, des effets qu'elle entraîne ». La décision de la Pénitencerie du 18 mars 1912 (2), complétée par toute une série de mesures bienveillantes prises par S. S. Benoît XV pour faciliter la mission religieuse du prêtre aux armées, nous a valu l'épopée magnifique des prêtres-soldats.

Cette page glorieuse et patriotique du sacerdoce n'est pas unique à travers les siècles, comme nous sommes assez portés à le croire. Dans une étude qui représente une somme considérable de recherches, notre savant confrère M. Oscar Havard vient de tracer, en un tableau composé de nombreux traits tour à tour émotionnants ou curieux, le portrait véritable et complet du *Prêtre-Soldat dans l'histoire* (3).

(1) JEAN GUIRAUD, *Clergé et Congrégations au service de la France*. (Paris, Bonne Presse.)

(2) Reproduite avec les commentaires de Mgr Chollet par les *Questions Actuelles*, t. CXII, pp. 569-574.

(3) OSCAR HAVARD, *Le Prêtre-Soldat dans l'Histoire.*

Reprenant les grandes crises qui ont agité la société chrétienne : invasions des Barbares, des Normands, des Sarrasins, défense séculaire contre le mahométisme, établissement de la Paix de Dieu, lutte de la Ligue contre le protestantisme, Révolution et guerre de Vendée, insurrections à la fois religieuses et patriotiques de la Pologne, protection du pouvoir temporel des Papes, défense des chrétiens contre les Boxers, **M. Oscar Havard montre le clergé catholique protégeant toujours héroïquement par le sacrifice de sa vie, et même, s'il le faut, par les armes, la communauté des fidèles contre toutes les attaques de la barbarie.**

Saint Ebbon de Sens, saint Emilien de Nantes, saint Magloire de Dol, saint Géran d'Auxerre, saint Geoffroy d'Amiens, saint Cessateur de Limoges, et tant d'autres saints pontifes, résolus à ne pas laisser s'interrompre la fonction sacrée qu'exerce la France dans le monde, prennent les armes et convient le peuple à les suivre contre les musulmans, contre le pirate scandinave, contre l'anarchiste féodal, contre l'envahisseur étranger. Au delà des monts, les plus grands Papes : Adrien Ier, Léon III, Grégoire IV, Serge II, saint Grégoire le Grand, Jean VIII, Jean X, Benoît VIII, saint Léon IX, le B. Victor III, etc., à la vue de la péninsule assiégée dans l'estuaire de ses fleuves, dans l'enceinte de ses cités et le réseau de ses routes, par le flot montant du musulmanisme, appellent le peuple italien aux armes et s'avancent eux-mêmes, le glaive à la dextre, contre le torrent maure, qu'ils refoulent.

Ainsi, la *chrétienté* répondait-elle pleinement, **non seulement par l'influence morale, mais** même par l'emploi de la force, à cette conception **de la protection des faibles que nous voyons** renaître en ce moment dans la *Société des nations*.

On peut même dire que, pratiquement, la *chrétienté* avait réalisé — beaucoup mieux que le projet de *Ligue des nations*, qui vient d'être mis sur pied par la *Conférence de la paix* — la sanction de ses décisions pacificatrices.

Le célèbre Concile de Clermont (1095), où le pape Urbain II — nous rappelle M. Oscar Havard — rassemble quatorze archevêques, deux cent vingt-cinq évêques et quatre-vingt-dix abbés, ne se contente pas de déclarer inviolables les femmes, les clercs, les moines, les voyageurs, les paysans, les marchands, les animaux des fermes, bref, tout ce qui manque de défense et tout ce qui peut devenir une proie. Dans les diocèses où fonctionne *la Paix*, les archevêques et les membres de la *Confédération* qu'a liés la formule sacrée reçoivent l'ordre de poursuivre les transgresseurs de la paix publique. Pour triompher des tyrannies acharnées contre la vocation de notre race, le clergé mobilise la population tout entière ; tous, vilains, bourgeois, nobles, paysans, serfs, émus de colère et de piété, après avoir, au pied de l'autel, donné leur parole de faire respecter les décisions du Concile, tous prennent les armes, et, sous les ordres des évêques et des archidiacres, s'incorporent dans la milice régionale et s'associent à son offensive. C'est la croisade du droit contre la force, de l'ordre contre le désordre, du peuple laborieux et chrétien contre l'oligarchie avide et pillarde. Un Concile de Rome tenu, en [illegible], [illegible] qu'à l'appel de l'Eglise et sous ses auspices fomentent les peuples contre leurs oppresseurs.

Une sorte de gendarmerie de la paix, les *paisseurs* ou *paissiers*, était toujours prête à marcher, sur la réquisition de l'évêque, contre les perturbateurs de l'ordre.

Il est même très curieux de constater, en lisant le livre de M. Oscar Havard, que toutes les idées de pacification et de justice internationales, qui sont agitées aujourd'hui et qui nous paraissent neuves, ont été envisagées par l'Eglise **il y a déjà bien longtemps.**

Dans un mémoire destiné à son neveu, le pape Sixte-Quint trace le schéma des devoirs qu'impose au Souverain Pontife l'anarchie de l'Europe. On y trouve notamment envisagés ces **problèmes toujours actuels : protéger le peuple chrétien contre l'infidèle et le barbare, délivrer les opprimés, juger les princes et arbitrer leurs** litiges, **maintenir la paix, rétablir la concorde,** faire déposer les armes, observer la justice, châtier **les impies, tenir en respect les scélérats.** « Quelque ardues que soient ces entreprises, conclut Sixte-Quint, l'âme les considère sans trouble, **et le Souverain Pontife, conscient de la puissance** dont Dieu l'a nanti, a le droit d'affronter sa **tâche avec la certitude de la victoire. » Pour accomplir cette tâche grandiose, le Pape énergique,** qui, sans tenir compte du rang social, **avait purgé des condottieri les Etats du Saint-Siège, avait songé à constituer une milice pour** défendre l'opprimé contre l'oppresseur. C'était **tout le plan d'une véritable Société des nations, avec plus de chances de réussite, car elle avait alors un centre désintéressé : la Papauté, et un moyen puissant de coercition : la foi religieuse.**

M. Oscar Havard nous apprend, d'après des archives privées, que, sur l'initiative du comte Hippolyte de Bermond de Vachères, Pie IX avait envisagé, en 1851, l'organisation d'un Ordre **militaire où toutes les puissances chrétiennes auraient affirmé leur accord et compté des combattants, et qui serait devenu peut-être l'embryon de cette gendarmerie internationale dont on a beaucoup parlé depuis la réunion de la** Conférence de la paix.

On sait qu'en Espagne le rôle patriotique de notre clergé, au cours de la guerre, a trouvé des critiques dans quelques esprits chagrins et exagérés qui prétendaient en remontrer au Pape en matière de discipline ! Par une spirituelle riposte, **M. Oscar Havard établit que c'est en** Espagne qu'il y a eu le plus de prêtres-soldats. **La fameuse bataille de Navès de Tolosa qui, en 1213, arrêta la poussée musulmane, fut gagnée en grande partie par l'intervention énergique de l'archevêque de Tolède, Rodrigue, qui chargea avec l'arrière-garde. Un évêque français, Arnaud d'Almarie, y conduisait les renforts envoyés à titre de secours par les diocèses de** Narbonne, de Bordeaux et de Nantes. Personne n'a perdu le souvenir de la révolte de l'Espagne **contre Napoléon, qui aboutit au siège fameux de Saragosse. Le manifeste de la Junte de Valence mentionne 1 390 ecclésiastiques affectés à l'artillerie. « Dans les rangs du clergé régulier et séculier se recrutèrent des officiers que la** familiarité du champ de bataille éleva au niveau **des chefs les plus intrépides. »**

On voit, par ces citations, de quel intérêt à la fois historique et actuel est le livre si documenté de M. Oscar Havard, *le Prêtre-Soldat dans l'histoire*. En le rapprochant du beau livre de M. Jean Guiraud *Clergé et Congrégations au service de la France*, on a la synthèse historique du rôle glorieux et héroïque du clergé pendant la guerre.

HENRY REVERDY.

LA GUERRE ET LE CARÊME IL Y A MILLE ANS

On n'avait pas encore découvert l'Amérique ni inventé un « Pape laïque ». Mais les poilus avaient un peu plus de « permissions de détente ».

On lit dans la préface du volume de Dom GUÉRANGER sur *Le Carême*, que la maison Mame, de Tours, a eu l'excellente idée de rééditer :

Le Carême fut longtemps jugé incompatible avec l'exercice de la chasse, à cause de la dissipation et du tumulte qu'il entraîne. Au IXe siècle, le pape saint Nicolas Ier l'interdisait, durant ce saint temps, aux Bulgares (1), nouvellement convertis au christianisme ; et encore au XIIIe siècle, saint Raymond de Pennafort, dans sa *Somme des cas pénitentiaux*, enseigne que l'on ne peut, sans un péché, se livrer à cet exercice durant le Carême, si la chasse est bruyante et se fait avec des chiens et des faucons (2). Cette obligation est du nombre de celles qui sont tombées en désuétude; mais saint Charles la renouvela pour la province de Milan, dans un de ses Conciles.

On ne s'étonnera pas, sans doute, de voir la chasse interdite pendant le Carême, quand on saura que, dans les siècles chrétiens, la guerre elle-même, si nécessaire quelquefois au repos et à l'intérêt légitime des nations, devait suspendre ses hostilités durant la sainte Quarantaine. Dès le IVe siècle, Constantin avait ordonné la cessation des exercices militaires les dimanches et les vendredis, pour rendre hommage au Christ, qui a souffert et est ressuscité en ces jours, et pour ne pas enlever les chrétiens au recueillement avec lequel ces mystères demandent d'être célébrés (3). Au IXe siècle, la discipline de l'Eglise d'Occident exigeait universellement la suspension des armes durant tout le Carême, hors le cas de nécessité, comme on le voit par les actes de l'assemblée de Compiègne, en 833 (4), et par les Conciles de Meaux (5) et d'Aix-la-Chapelle, à la même époque (1). Les instructions du pape saint Nicolas Ier aux Bulgares expriment la même intention (2) ; et l'on voit, par une lettre de saint Grégoire VII à Didier, Abbé du Mont-Cassin, que cette règle était encore respectée au XIe siècle (3). Nous la voyons même observée jusque dans le XIIe siècle, en Angleterre, au rapport de Guillaume de Malmesbury, par deux armées en présence : celle de l'impératrice Mathilde, comtesse d'Anjou, fille du roi Henri, et celle du roi Etienne, comte de Boulogne, qui, en l'année 1143, allaient en venir aux mains pour la succession à la couronne (4).

Tous nos lecteurs connaissent l'admirable institution de la *Trêve de Dieu*, au moyen de laquelle l'Eglise, au XIe siècle, parvint à arrêter, dans toute l'Europe, l'effusion du sang, en suspendant le port des armes quatre jours de la semaine, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin, dans tout le cours de l'année. Ce règlement, qui fut sanctionné par l'autorité des Papes et des Conciles, avec le concours de tous les princes chrétiens, n'était qu'une extension, à chaque semaine de l'année, de cette discipline en vertu de laquelle toute action militaire était interdite en Carême. Le saint roi d'Angleterre Edouard le Confesseur développa encore une si précieuse institution en portant une loi, qui fut confirmée par son successeur, Guillaume le Conquérant, et d'après laquelle la Trêve de Dieu devait être inviolablement observée depuis l'ouverture de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie, depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de Pâques, et depuis l'Ascension jusqu'à l'octave de la Pentecôte, en ajoutant encore tous les jours des Quatre-Temps, les Vigiles de toutes les fêtes, et enfin, chaque semaine, l'intervalle du samedi après None jusqu'au lundi matin (5).

Urbain II, au Concile de Clermont, en 1095, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême ; et il statua, par un décret qui fut renouvelé dans le Concile tenu à Rouen l'année suivante, que tous actes de guerre demeureraient interdits depuis le Mercredi des Cendres jusqu'au lundi qui suit l'octave de la Pentecôte, et à toutes les vigiles et fêtes de la Sainte Vierge et des apôtres : le tout sans préjudice de ce qui avait été réglé antérieurement pour chaque semaine, c'est-à-dire depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin (6).

(1) Ad consultat. Bulgarorum. LABB. Concil., t. VIII.
(2) *Summ. cas. Pœnit.*, lib. III, t. XXIX. De laps. et disp., § 1.
(3) EUSEB. *Constant. vita*, lib. IV, cap. XVIII et XIX.
(4) Convent. Compendien. LABB. Concil., tom. VII.
(5) *Ibid.*

(1) *Ibid.*
(2) *Ibid.*, t. VIII.
(3) *Ibid.*, t. X.
(4) WILLELM. MALMESBUR. Hist. nov. n° 30.
(5) LABB. Concil., t. IX.
(6) ORDERIC VITAL, *Hist. Eccles.*, lib. IX.

LA PART DES ALLIÉS DANS LA GUERRE

L'œuvre que chacun d'eux a accomplie

	SERBIE	RUSSIE	FRANCE	GRANDE-BRETAGNE	BELGIQUE	ITALIE	ROUMANIE	GRÈCE	ÉTATS-UNIS
1914	28 juillet. — L'Autriche déclare la guerre à la Serbie.	2 août. — L'Allemagne déclare la guerre à la Russie.	2 août. — L'Allemagne viole la frontière. 3 août. — L'Allemagne déclare la guerre à la France.	4 août. — L'Angleterre déclare la guerre à l'Allemagne.	4 août. — Les Allemands violent la frontière belge.				
	En août: Victoire serbe sur le Vardar. *En décembre :* Grande victoire serbe sur les hauteurs de Maljen.	*En août et septembre:* Défaite allemande à Gumbinnen. — Défaite autrichienne à Lemberg. — Défaite russe à Tannenberg. *D'octobre à decembre :* Victoire russe à Augustovo. — Avance allemande sur Varsovie.	6 *août:* Entrée en Alsace-Lorraine. 22 *août:* Bataille du Grand-Couronné. 22 *au* 24 *août :* Retraite de Charleroi. 6 *au* 13 *septembre:* Victoire de la Marne. 23 *octobre au* 13 *novembre :* Batailles d'Ypres et de l'Yser.	*L'armée du maréchal French* coopère avec les armées françaises aux batailles de Charleroi, de la Marne, d'Ypres et de l'Yser.	17 *août:* Chute de Liége. 24 *août:* Victoire belge à Malines. 15 *septembre:* Retraite sur Anvers. 9 *octobre :* Chute d'Anvers et commencement de la retraite sur l'Yser. *En octobre et novembre :* Les Belges arrêtent les Allemands sur l'Yser.				
1915	*Octobre à decembre:* Les Austro-Allemands et les Bulgares (entrés en guerre le 5 octobre) envahissent la Serbie. L'armée serbe bat en retraite jusque sur la côte d'Albanie.	24 *au* 27 *février:* Victoire russe de Praznyzy, en Galicie. 22 *mars :* Prise de Przemysl par les Russes et offensive dans les Carpathes. *En mai :* Grande offensive allemande en Galicie et reprise de Przemysl.	8 *janvier :* Prise de Crouy par les Allemands. *De janvier à mai:* Combats de l'Hartmanswillerkopf. 15 *février au* 18 *mars:* Bataille de Perthes, en Champagne. *De février à avril:* Combats des Éparges.	*Mars:* Bataille de Neuve-Chapelle. *Avril :* Seconde bataille d'Ypres. Expédition des Dardanelles, en coopération avec les Français. *Août:* Echec dans la baie de Suvla, aux Dardanelles. *Septembre :* Bataille de Loos.	L'armée belge tient le front de l'Yser.	23 mai. — L'Italie déclare la guerre à l'Autriche. *En juin et juillet :* Premières offensives victorieuses des armées italiennes dans le Trentin et sur l'Isonzo.			

1915 *(suite).*		*En juin:* Défaite russe de Dunajec, en Galicie. 6 *août:* Les Allemands prennent Varsovie. *De septembre à décembre:* Offensive austro-allemande arrêtée sur la Dvina, en Pologne russe.	22 *avril:* Première attaque allemande avec les gaz asphyxiants à Ypres. 23 *avril au* 9 *janv:* 1916 : Expédition des Dardanelles. 9 *mai au* 18 *juin:* Bataille d'Artois. 13 *au* 16 *juillet :* Défaite du kronprinz en Argonne. 25 *septembre et octobre :* Bataille de Champagne. *Octobre:* Occupation de Salonique.	*Octobre :* Occupation de Salonique. *Novembre :* Bataille de Cesiphon, au nord de Salonique.		*D'août à décembre :* Maintien des positions conquises et légères avances italiennes.			
1916	*Premier semestre :* Réorganisation de l'armée serbe à Corfou. *En août et septembre :* Offensive de l'armée alliée et serbe sur le Kaymakchalan, vers Monastir. 18 *septembre et* 2 *novembre :* Les Serbes reprennent Florina et Monastir, en coopération avec les Français.	16 *février :* Prise d'Erzeroum par les Russes. *En avril:* Prise de Trébizonde par les Russes. *En juin :* Prise de Czernowitz par les Russes, en Galicie. *De juin à septembre:* En Galicie, les Russes font 400 000 prisonniers.	21 *février au* 15 *déc.:* Bataille de Verdun. 24 *février :* Perte de Douaumont. 22 *mai au* 7 *juin :* Perte de la cote 304, du Mort-Homme et de Vaux. 1er *juillet au* 18 *octobre:* Bataille de la Somme. 24 *octobre :* Reprise de Douaumont. 2 *novembre :* Reprise de Vaux. 7 *novembre:* Prise d'Ablaincourt. 15 *décembre :* Reprise de Bezonvaux.	*En janvier:* Abandon de Gallipoli. 28 *avril:* Capitulation du général Townshend à Kut-el-Amara. *En avril :* Bataille d'Ypres. 1er *juillet au* 18 *octobre :* Bataille de la Somme, en liaison avec l'armée française. *En août :* Les Turcs sont battus sur le canal de Suez.	L'armée belge tient le front de l'Yser et s'oppose aux tentatives d'avance des Allemands.	*En avril:* Offensive autrichienne au plateau des Sept-Communes. *En mai et juin:* Seconde offensive autrichienne. *En juillet :* Contre-offensive italienne. 9 *août :* Les Italiens s'emparent de Gorizia.	27 août. — La Roumanie déclare la guerre à l'Autriche. *En septembre:* L'armée roumaine entre en Hongrie. *En octobre :* Les Autrichiens entrent en Moldavie. *En novembre :* Les Austro-Allemands à Braïla. 5 *décembre:* Mackensen entre à Bucarest.	En août. — Les troupes grecques rejoignent les Alliés à Salonique.	
1917		1er *au* 16 *juillet :* Dernière offensive russe en Galicie. *Fin juillet:* Désagrégation de l'armée russe et perte de Stanislaw.	19 *au* 24 *mars :* Repli Hindenburg. 16 *avril à juillet :* Bataille du Chemin des Dames. 17 *avril à juin :* Bataille des monts de Champagne.	24 *février :* Reprise de Kut-el-Amara. 11 *mars :* Prise de Bagdad. 9 *au* 14 *avril :* Prise de Vimy-Liévin.	Les Belges continuent à maintenir les Allemands sur le front de l'Yser.	24 *mai :* Attaque italienne sur le Carso. *En juin :* Victoires des Italiens sur le Carso.	*En janvier :* Combats dans les Carpathes. *En juillet :* La défection russe contraint les Roumains à abandonner la lutte.	*En mai :* Les Grecs combattent victorieusement près de Doiran.	5 avril. — Les Etats-Unis déclarent la guerre à l'Allemagne.

	SERBIE	RUSSIE	FRANCE	GRANDE-BRETAGNE	BELGIQUE	ITALIE	ROUMANIE	GRÈCE	ÉTATS-UNIS
1917 (*suite*).		*3 septembre:* Prise de Riga par les Allemands et invasion du territoire de la Russie Blanche. *3 décembre :* Armistice russe signé par Lenine et Trotsky.	*18 juillet au 28 août:* Reprise du Mort-Homme et de la cote 304. *19 au 24 juillet :* Prise du plateau de Californie. *23 octobre :* Bataille de La Malmaison.	*16 au 20 août :* Prise de Langemark. *20 nov. :* Apparition des tanks à la bataille de Cambrai. *10 déc. :* Prise de Jérusalem, en liaison avec des contingents franco-ital.		*En août et sept.:* Victoires ital. au nord de Gorizia. *En oct. et nov.:* Grande offensive austro-allemande. Retraite italienne sur la Piave et l'Isonzo. Défaite de Caporetto.			Préparation intensive à la guerre et envoi dans les bases américaines de France des premiers contingents.
1918	*Du 15 au 30 septembre :* Les Serbes prennent part à la grande offensive alliée, qui contraint la Bulgarie à demander la paix.	*3 mars :* Signature du traité de Brest-Litovsk.	*21 mars :* Grande offensive allemande entre Oise et Somme. *23 mars :* Premier bombardement de Paris à grande distance. *27 mai :* Les Allemands prennent Soissons. *9 juin :* Les Allemands repoussés à Compiègne. *15 juillet :* Offensive allemande arrêtée en Champagne. *18 au 23 juillet :* Victorieuse contre-offensive franco-américaine de l'Aisne à la Marne. *1ᵉʳ août au 11 novembre :* Grande offensive franco-britannique en liaison avec les Américains, les Belges, les Italiens, les Tchéco-Slovaques et les Polonais. Cette action victorieuse se poursuit jusqu'au 11 novembre, date de la signature de l'armistice. A midi, ce jour-là, les hostilités étaient interrompues. Les Allemands avaient dû abandonner, dans une retraite hâtive, la plus grande partie des territoires qu'ils occupaient en France et en Belgique. Ils laissaient, entre les mains des Alliés, 420 000 prisonniers et 6 500 canons.	*En avril :* Batailles de la Lys et des monts de Flandre. *9 avril :* Les Allemands prennent Armentières. *23 avril :* Raid sur Zeebrugge. *24 avril :* Avance allemande sur Amiens. *En septembre et octobre :* Conquête de la Syrie en liaison avec des contingents franco-italiens.	*17 avril :* Victoire belge sur l'Yser. *28 au 30 septembre :* Première offensive belge sur le littoral de la mer du Nord. *15 au 20 octobre :* Seconde offensive belge sur la côte.	*1ᵉʳ janvier :* Les Italiens reprennent le Monte-Tomba en liaison avec l'armée française. *15 au 20 juin :* Une grande offensive autrichienne sur la Piave est victorieusement repoussée en liaison avec les Franco-Britanniques. *En octobre et novembre :* Une offensive italienne de grande envergure est déclanchée. L'armée autrichienne est complètement défaite, et l'Autriche demande l'armistice.		*16 avril et 17 avril :* Victoire des Grecs sur la Struma. *15 au 30 septembre :* Participation des Grecs à la grande offensive alliée de Macédoine.	*En avril :* Les Américains collaborent à la grande bataille devant Amiens. *En juin :* L'armée américaine se bat près de Soissons. *En juillet :* Les troupes des Etats-Unis participent à la bataille de la Marne. *En août et septembre :* Les Américains, opérant à la droite des Français, réduisent le saillant de Saint-Mihiel. *En octobre et novembre :* L'avance victorieuse des troupes du général Pershing se poursuit jusqu'à [Sedan], où elles se trouvaient le 11 novembre, lors de la signature de l'armistice.

Les pertes que chacun des Alliés a subies

SERBIE	RUSSIE	FRANCE	GRANDE-BRETAGNE	BELGIQUE	ITALIE	ROUMANIE	GRÈCE	ETATS-UNIS
Il est à peu près impossible d'évaluer les pertes qu'a subies la population serbe. On peut affirmer seulement que la terrible retraite de l'armée du voïvode Putnik fut terriblement meurtrière et que les Austro-Allemands et les Bulgares massacrèrent des milliers de prisonniers. La population en état de porter les armes s'élevait à environ un million d'hommes. Elle fut diminuée de près d'un tiers. On peut donc compter au moins:	Le chiffre des pertes russes est presque aussi difficile à établir que le chiffre des pertes serbes. On sait seulement que, au cours de la première année de guerre, les armées impériales perdirent approximativement 3 800 000 hommes, en comprenant, dans ce chiffre, les morts et les blessés. Les victimes de la guerre furent d'autant plus nombreuses que les soldats combattirent presque sans armes. Ces chiffres sembleraient, affirment les compétences, assez près de la réalité :	C'est la France, comparativement surtout au chiffre de sa population, qui, de tous les pays engagés dans l'immense bataille, a le plus souffert, et cela de beaucoup. Ne dut-elle pas subir presque seule le choc des armées ennemies sur le front occidental pendant les deux premières années de la guerre ? Et les combats se sont tous déroulés sur son territoire, après que la Belgique eut été traversée, puis occupée par les Allemands. Voici les chiffres, officiels seulement pour les tués, les disparus et les prisonniers :	C'est seulement un an après la déclaration de guerre que les troupes britanniques ont commencé à en ressentir les effets. Jusque-là, engagées en très petit nombre, leurs pertes furent insignifiantes. Elles s'accrurent, naturellement, en raison directe du nombre d'hommes qui venaient prendre part à la bataille. C'est donc l'année 1918 qui fut la plus cruelle pour nos alliés. Le chiffre officiel de l'ensemble de leurs pertes sur le front occidental est de 2 719 652 hommes. En y comprenant les pertes du front d'Orient, le total se décompose ainsi :	Les relevés officiels des pertes de l'armée belge, pendant les quatre années, trois mois et sept jours que la guerre dura pour elle, n'ont pas encore été publiés. Les six divisions d'infanterie qu'avaient réunies nos voisins furent très rudement éprouvées lors de l'invasion de leur pays et aussi devant Ypres. Les Belges subirent, en effet, des chocs très meurtriers du 24 août à la fin de novembre 1914. Depuis, ils tinrent vaillamment le secteur de l'Yser. Les chiffres seraient à peu près ceux-ci :	Neuf mois et vingt jours après la France, l'Italie entrait dans la guerre. Elle dut mener contre les Autrichiens, dans la première période, de durs combats de montagne. Les obus, en explosant sur les rochers, augmentaient, en effet, le nombre de leurs éclats de tous les fragments détachés de la pierre. L'Italie eut à se défendre, en outre, contre deux offensives de grande envergure qui coûtèrent la vie à bon nombre de combattants. Voici les chiffres officiels, sauf pour les prisonniers et disparus :	La Roumanie ne fut pas en guerre pendant plus d'un an et demi, mais elle entra dans le combat au moment le plus dur, alors que l'armement ennemi arrivait à son apogée, et elle fut très cruellement éprouvée. Quel est exactement le chiffre de ses morts, le chiffre de ses blessés, le chiffre de ses disparus, le chiffre de ses prisonniers ? Aucun n'a été établi jusqu'à présent de façon certaine, mais il semble bien que l'on demeure en deçà des réalités si on les détermine globalement de la façon suivante :	On ne s'étonnera point que les pertes des Hellènes soient, et de beaucoup, les moins considérables parmi celles de toutes les armées de tous les pays qui collaborèrent efficacement à la grande guerre. Leur intervention fut tardive, c'est le premier point, et, de plus, au moins pendant toute la première partie de leur action, les « patriotes » seuls s'engagèrent aux côtés des Alliés, et cela avec un courage d'autant plus méritoire qu'il se manifestait en opposition à un gouvernement nettement germanophile. Leurs pertes atteignent environ ces chiffres :	Les troupes des Etats-Unis combattirent bien aux côtés des troupes franco-anglo-belges pendant dix-neuf mois, mais leur action effective ne date guère que de la fin de juin dernier, c'est-à-dire qu'elle ne s'est manifestée que pendant cinq mois dans sa plénitude. Il convient de dire, d'ailleurs, que, dès qu'ils furent mis en situation d'agir, les soldats des Etats-Unis se battirent avec une rare vaillance. Au reste, le chiffre officiel de leurs pertes est éloquent, si l'on considère qu'il porte sur moins d'une demi-année :
300 000 morts.	Tués...... 2 millions Blessés.... 5 — Prisonniers.. 2 —	Tués....... 1 071 300 Disparus.... 314 000 Blessés...... 2 500 000 Prisonniers.. 446 300	Tués....... 658 700 Blessés..... 2 032 150 Prisonniers et disparus.. 359 150	Tués...... 50 000 Blessés.... 120 000 Prisonniers et disparus.. 35 000	Tués....... 460 000 Blessés..... 947 000 Prisonniers et disparus.. 350 000	Tués....... 150 000 Blessés..... 300 000 Prisonniers et disparus.. 150 000	Tués....... 25 000 Blessés..... 60 000 Prisonniers et disparus.. 15 000	Tués ...... 53 169 Blessés..... 179 625 Prisonniers et disparus.. 3 323

[Tableaux publiés par *Excelsior*, 10 févr. 1919.]

« L'ACTION CATHOLIQUE »

ACTION RELIGIEUSE ET SOCIALE DES CATHOLIQUES ITALIENS

Réorganisation de l' « Union populaire »

A l'occasion de la nouvelle année, M. le comte Dalla Torre, président de l'Union populaire, avait offert au Saint-Père l'hommage de son dévouement par une lettre qu'a publiée l'*Osservatore Romano* du 20 janv. 1919 ; en voici la traduction :

Très Saint Père,

L'Union populaire dépose aux pieds de Votre Sainteté, à l'aurore de cette année nouvelle, les vœux que lui inspire la plus tendre piété filiale ; la paix, si longtemps désirée, y jette sa note joyeuse en justifiant les plus belles espérances pour la religion. Mais notre démarche revêt, par un autre côté encore, une importance très réelle ; je veux parler des réflexions et des sincères résolutions que vos exhortations toutes paternelles ont suscitées parmi nous en ce qui concerne les devoirs fondamentaux de l'action sociale.

Dans le discours adressé au Sacré Collège, à l'occasion des joyeuses fêtes de Noël, Votre Sainteté prononçait ces solennelles paroles : « Nous sommes assuré de pouvoir compter, pour l'œuvre de la restauration de la société, sur les lumières et les conseils du Sénat de l'Eglise ; Nous espérons trouver de même des instruments dociles et désintéressés en tous ceux qui ont à cœur de développer l'action catholique. L'enfance à surveiller et à instruire, les ouvriers à protéger et à diriger avec sagesse, les classes plus aisées à conseiller avec tact et à rappeler au bon usage des richesses et de l'autorité, tels sont les terrains sur lesquels devra principalement s'exercer dans l'avenir l'activité du Père ; c'est là aussi que le Père compte rencontrer dans ses fils des collaborateurs, heureux de recueillir avec eux les fruits abondants d'une véritable action sociale. »

En brèves formules, avec la claire intuition des besoins plus pressants de cette heure difficile, vous avez défini une fois encore l'essence et l'idéal de l'action sociale catholique, fidèle collaboratrice de l'Eglise pour la formation chrétienne des consciences, pour le triomphe de la charité et de la justice du Christ, pour la rénovation religieuse et morale de la société, et vous avez voulu, Très Saint Père, donner une direction pratique et tracer un programme à l'activité des catholiques italiens, en vue d'une application immédiate. A nos souhaits de bonne année nous joignons l'expression de notre profonde gratitude, une protestation de soumission et de joyeuse ardeur dans notre apostolat ; nous appelons de nos vœux ardents le succès que le ciel ne manquera pas de donner à votre œuvre paternelle, et cet espoir nous est un réconfort à nous aussi, que vous avez daigné appeler vos collaborateurs.

Le but de notre Union, comme d'ailleurs celui des autres Unions particulières, est précisément la sauvegarde, la défense et le triomphe des principes fondamentaux de la civilisation chrétienne dans le peuple, dans la famille, à l'école et dans le pays. Ces dernières années, comme représentants d'un nombre considérable de citoyens, nous avons dû nous consacrer à des œuvres d'une plus complexe diversité, en raison de très graves événements qui pouvaient décider de l'existence même de la nation ; aujourd'hui, après la paix victorieuse, notre Union peut enfin revenir à sa mission très spéciale et lui consacrer l'intégrité de ses énergies.

Fermement ralliés à l'appel de Votre Sainteté, nous avons conscience que l'Union populaire correspond non seulement à la sincérité de nos intentions filiales, mais encore aux seules réalisations pratiquement possibles ; elle se replace sur sa base fondamentale, cette union des forces catholiques groupées en toute sécurité sur le terrain religieux et moral, dans une même foi et pour un apostolat commun, par delà et par-dessus toute autre action particulière se référant aux problèmes purement matériels et politiques.

Que Votre Bénédiction Apostolique, Très Saint Père, nous soit un gage du céleste réconfort que l'angélique message de la nuit sainte annonça jadis aux hommes de bonne volonté.

Prosterné, pour les baiser, aux pieds de Votre Sainteté, je me redis

Votre fils très humble et très obéissant en Jésus-Christ.

G. Dalla Torre.

Le Saint-Père, par l'intermédiaire de S. Em. le cardinal-secrétaire d'Etat, a répondu par la lettre suivante (1) :

Très honoré Monsieur,

L'aurore de l'année nouvelle, après les périls et les deuils d'une affreuse guerre, allume et ranime aux cœurs de tous l'espérance vivifiante d'un moins triste avenir. Pour la fêter, les catholiques d'Italie se sont donné rendez-vous autour du Souverain Pontife, leur Père ; ils voulaient, par votre intermédiaire, lui renouveler leur protestation d'indéfectible fidélité et de profond amour, lui offrir l'hommage em-

(1) La date n'est pas indiquée, et le document n'a pas été inséré dans les *Acta Apostolicæ Sedis*, qui, il est vrai, ne recueillent point tous les actes émanés du Saint-Siège.

pressé de leurs vœux les plus ardents, déposer enfin à ses pieds la promesse sacrée de travailler, dans l'activité la plus zélée, généreuse et persévérante, au bien de leurs frères et au triomphe de l'Eglise.

L'amour paternel du Pontife romain embrasse tous les peuples avec l'universalité de leurs besoins sociaux et individuels ; il lui montre l'urgence d'importantes mesures de prévoyance, dont l'application permettra aux peuples d'organiser en toute sécurité la régénération que l'on attend de la paix chrétienne. Ce fut pour le Saint-Père, une très vive consolation de voir les membres de l'Union populaire, dont vous êtes le président, se mettre, empressés et résolus, à sa disposition, instruments dociles et généreux, pour la grande œuvre de la restauration sociale.

Cette œuvre, qui s'inspire et tire sa force des principes féconds de la religion, se résume toute dans un saint apostolat de clairvoyante charité ; elle a pour fin d'établir fermement, dans les individus, dans les familles et dans les peuples, le règne de Celui dont les anges saluèrent l'avènement, sous les dehors d'un humble et pauvre enfant, en chantant : « Gloire à Dieu et paix sur la terre. »

Règne de véritable liberté et de paix parfaite : pas d'autre maître que la charité du Christ, cette charité qui, ignorant toutes les barrières, entoure le malade, le faible, le pauvre, de ses prévenances affectueuses ; qui assure une sage éducation à l'enfant, et au vieillard la pieuse douceur de ses consolations ; qui ennoblit le travail, sanctifie la croix, unit tous les membres de la famille humaine en une suave étreinte, par les liens indissolubles de l'assistance et de l'amour mutuel entretenu à la flamme jamais éteinte de la religion.

Champ très vaste, à coup sûr, qui s'ouvre à l'action des catholiques dont vous êtes le président ; en se maintenant, comme vous le dites si à propos, au delà et au-dessus de tout problème d'ordre purement matériel et politique, elle embrasse toutes les manifestations de la vie humaine et les dirige toutes par le stimulant de son heureuse impulsion, la sage coordination des moyens et une immuable unité de direction, sur la route radieuse qui conduit au progrès social.

Dans les catholiques italiens membres de l'Union populaire, le Souverain Pontife se plaît à saluer paternellement des coopérateurs dévoués, puissants éléments de la rénovation religieuse et morale du peuple italien.

A tous les associés, et tout spécialement à vous, Monsieur le comte, leur si méritant président général, il vous accorde de tout cœur, comme preuve manifeste de sa particulière bienveillance, la Bénédiction Apostolique demandée.

En vous offrant mes sentiments de particulière et profonde estime, je termine en me disant

De V. S. Ill^me^

le très affectueux serviteur (1).

P. card. GASPARRI.

(1) Traduit de l'italien par la *D. C.*

En vue d'achever la réorganisation annoncée par les documents qu'on vient de lire, les membres des Comités diocésains de l'Union populaire viennent de tenir, à Rome, leur Congrès annuel. A cette occasion, ils ont été reçus, le lundi 3 mars 1919, par S. S. Benoît XV, à qui leur président général, le comte Joseph Dalla Torre, a lu une adresse.

Après avoir renouvelé au Saint-Père l' « expression solennelle de l'affection, de la fidélité, du dévouement » de tous les membres de l'U. P. à sa personne sacrée et au Saint-Siège, le comte Dalla Torre a rappelé l'action de l'Union en vue de la diffusion de la culture chrétienne et précisé certaines de ses revendications : liberté religieuse, indissolubilité du mariage, école chrétienne, élévation morale et économique du travailleur, mœurs dignes et saines, etc.

Il a souligné enfin l'active collaboration, au sein de l'U. P., des prêtres et des laïques, collaboration nécessaire en cette période si grave de l'après-guerre, et bien facilitée par l'unité de direction, de programme, d'aspirations de l'U. P.

A cette adresse, Benoît XV a répondu par un important discours. Après avoir remercié l'Union de son empressement et de sa générosité à répondre à l'appel du Saint-Siège, Sa Sainteté a témoigné sa satisfaction du Congrès qu'elle vient de tenir en vue d'unifier et de développer son action par toute l'Italie.

Sur le programme, le Pape s'est exprimé ainsi :

L'éminent président de l'Union populaire vient d'indiquer quelques-uns des principes qui devront diriger l'activité des catholiques, surtout à la suite du Congrès de ces jours derniers. Nous applaudissons à toutes les ambitions très nobles que les catholiques vont tâcher de réaliser, mais Nous ne saurions vous cacher, Très Chers Fils, que certains problèmes prennent à Nos yeux une importance spéciale, ceux qui touchent à l'école et à l'élévation des classes ouvrières.

L'enfant est l'image de la société de demain ; cette société de demain, formée qu'elle sera par nos enfants d'aujourd'hui, n'aura de bons éléments qu'en fonction de l'éducation qu'auront reçue les enfants de la présente génération. Il est donc indispensable de former dans les principes de la religion et de la véritable moralité le cœur de nos enfants et jeunes gens. Cette œuvre présuppose nécessairement le généreux concours des riches, la patience chez les maîtres, chez tous la volonté d'assurer à la jeunesse une éducation religieuse complète, gage d'un meilleur avenir pour la société.

Et les classes laborieuses, fraction si considérable de la société, ne doivent-elles point aussi attirer tout spécialement la sollicitude attentive des hommes de bien ? Elles le méritent à un double titre, pour leur importance propre et en raison des embûches que de faux amis dressent devant elles. L'ouvrier le sait bien, l'Eglise a toujours eu pour lui une prédilection marquée. De nos jours, un Pape de glorieuse mémoire a pris en main la cause des ouvriers et appuyé leurs légitimes revendications. Mais on aurait tort de penser que la mort de Léon XIII ait atténué la sympathie de l'Eglise pour les classes laborieuses : Notre prédécesseur immédiat en a donné des marques nouvelles en des documents solennels, et Nous-même, en l'occasion si favorable de

cette nombreuse assemblée de catholiques, Nous déclarons que l'Encyclique *Rerum Novarum* conserve aujourd'hui encore la même force que par le passé, car, aujourd'hui encore, elle est l'expression du dévouement maternel et de la prévoyante sollicitude de l'Eglise à l'égard des ouvriers. Nous faisons donc appel aux promoteurs de l'action catholique qui ont répondu à Notre désir de trouver en eux des coopérateurs, et Nous leur demandons avec les plus vives instances d'apporter une attention et un dévouement tout particuliers au service des classes laborieuses. Ce n'est point le moment de donner de plus amples détails ni d'aborder le sujet des Unions professionnelles ou des Syndicats chrétiens : qu'il vous suffise, Très Chers Fils, de savoir que le Pape est de tout cœur avec les chefs et les membres de ces organisations (1).

PROPAGANDISTE

Les subventions de Cottin

Sous ce double titre, la *Libre Parole* (28 févr. 1919) fait quelques observations que pourront utiliser les personnes s'occupant de propagande catholique :

En lisant le compte rendu des enquêtes sur les antécédents de Cottin, dit Millon [l'auteur de l'attentat contre M. Clemenceau], j'ai noté ce détail : l'aberré prélevait fréquemment sur son salaire des sommes variant de 5 à 20 francs pour soutenir la propagande et la propagation de feuilles défendant ce qu'il appelait ses idées.

Celui que le « bourrage de crâne » anarchiste devait conduire au crime, ce Cottin travaillait assez irrégulièrement et devait avoir la bourse légère ; en s'imposant des restrictions, peut-être en se privant du nécessaire, il trouvait le moyen d'alimenter la caisse de « son parti ».

Qu'il lève la main, l'homme d'ordre qui consent le même sacrifice pour la défense des idées saines.

Vous allez me dire que Cottin est un fou, un chien enragé, qu'il est inopportun et malséant de proposer en exemple.

Je ne suis pas si fou moi-même que je songe à camper un assassin en posture de modèle ; mais ce n'est pas moi qui ai dit pour la première fois que les braves gens auraient vite raison de la canaille s'ils avaient son audace.

On peut bien en dire autant de l'esprit de solidarité. Les pièces de cent sous de Cottin s'en allaient voisiner, dans les caisses de Sébastien Faure, avec les grosses subventions de Malvy « pour la durée de la guerre », et probablement avec des contributions plus malodorantes encore ; mais l'anarchiste ne s'en saignait pas moins aux quatre veines pour soutenir ce qu'il apercevait comme une cause à travers les fêlures de son cerveau.

Et non seulement il contribuait en espèces, mais il achetait et propageait les feuilles et livres « libertaires ».

On peut supposer que le quart de son avoir, de son gain, était affecté à la propagande.

Voyez encore ce qui se passe à l'étage au-dessus. *L'Humanité*, devenue la proie des Kienthaliens, a demandé 200 000 francs à sa clientèle pour faire face aux charges que la guerre impose aux journaux. Il semble qu'elle ne puisse compter, pour le moment, ni sur les largesses des héritiers de Bebel, ni sur le concours des douze tribus qui présidèrent à sa naissance.

Mais les petites souscriptions affluent, et on peut prévoir que les 200 000 francs demandés seront couverts.

Il y a là, pour beaucoup, un sujet de méditation et l'occasion d'un examen de conscience.

ALBERT MONNIOT.

(1) Traduit de l'italien par la *D. C.*

OUVRAGES A RÉPANDRE

PETIT CATECHISME DU MARIAGE, par le P. JOSEPH HOPPENOT, S. J. Ouvrage approuvé par un grand nombre de cardinaux, archevêques et évêques de France. *Nouvelle édition revue et mise en conformité avec le nouveau droit canonique*, par un Père de la même Compagnie. Un vol. in-32 de XX-24 pages. Broché, 1 fr. ; port, 0 fr. 15. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, 8e.

Venant admirablement à son heure, au moment où, de tous côtés, on se préoccupe de réorganiser la famille, la réédition de ce petit livre, œuvre vaillante d'une âme catholique et française, sera bientôt, nous l'espérons, entre toutes les mains. Il pénétrera dans les foyers déjà fondés pour les régénérer de sa sûre doctrine, qui, avec une vigueur non dépourvue de prudence, dénonce les erreurs qui dénaturent le mariage et les abus qui le profanent.

UNE SIMPLE AVENTURE, par EMMANUEL SOY. Un vol. in-12 de 96 pages, avec couverture en couleurs (*Romans populaires*, n° 71). Prix : 0 fr. 40 ; port, 0 fr. 10. Abonnement à 12 numéros, 5 fr. ; union postale, 5 fr. 90. Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, 8e.

Histoire d'amour, qui est en même temps une excellente étude d'âmes. Par le milieu même où se déroule cette « simple aventure », ce roman est destiné à faire beaucoup de bien. C'est une œuvre saine par excellence, ayant beaucoup d'allure et de nerf. Il s'en dégage une haute leçon de discipline sociale et de fierté familiale.

G. D.

LA JEUNESSE DE JACQUES LOURDEL, par J. LACAZE-BASTARD. Un vol. in-12 de 96 pages, avec couverture en couleurs (*Romans populaires*, n° 70). Prix, 0 fr. 40, port, 0 fr. 10. Abonnement à 12 numéros, 5 fr. ; union postale, 5 fr. 90. Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, 8e.

Histoire d'une famille chrétienne, ruinée par un homme malhonnête qui, vingt-cinq ans plus tard, restitue l'argent volé. Jacques Lourdel, qui est devenu un homme conscient de ses droits, mais aussi de ses devoirs, pardonne au coupable. Dans ces pages, il y a de l'action, de l'imprévu, de l'émotion, et une intrigue qui se soutient jusqu'à la fin.

Morale parfaite, grands exemples de charité chrétienne, de vertu, d'héroïsme, note très patriotique dans la partie militaire du roman.

G. D.

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE CANONIQUES ET CIVILES

Textes

Décret « Quum atrox bellum »

Expiration de certains pouvoirs accordés aux prêtres pour la durée de la guerre

Un bienfait de la miséricorde divine vient enfin de mettre un terme à l'affreuse guerre qui a ensanglanté l'Europe pendant plusieurs années. De ce fait, il convient de retirer, comme n'ayant plus leur raison d'être, certains pouvoirs extraordinaires qui avaient été accordés aux prêtres affectés aux armées, pour leur avantage personnel et celui des soldats.

Pour couper court, dans une affaire de cette importance, aux contestations et incertitudes, Sa Sainteté le pape Benoît XV a pensé qu'il serait expédient de déterminer avec précision ceux de ces pouvoirs qui sont déclarés périmés.

En conséquence, par ordre de Sa Sainteté, sont déclarés avoir naturellement pris fin les pouvoirs suivants accordés aux prêtres susvisés :

1° Pouvoir d'absoudre, en certaines circonstances, les soldats, en se servant d'une formule générale ou absolution collective, sans confession préalable ;

2° Pouvoir d'absoudre de toutes censures et cas réservés ;

3° Pouvoir de célébrer la Messe en quelque lieu que ce soit, même en plein air, sauf tout risque d'irrévérence ;

4° Pouvoir d'offrir le Saint Sacrifice deux fois le jour, même à une heure de l'après-midi, et, en des cas exceptionnels, sans observer le jeûne eucharistique ;

5° Pouvoir de dire des Messes votives en remplacement des Messes propres prescrites par les rubriques ;

6° Pouvoir de garder la Sainte Réserve sur les navires de guerre et dans les ambulances du front ;

7° Pouvoir de bénir d'un seul signe de croix les chapelets, croix, médailles, et d'y appliquer les indulgences ;

8° Pouvoir de se dispenser de la récitation de l'office divin, comme aussi de le remplacer par d'autres prières.

Sauf ces restrictions, tout ce qui relève de la juridiction des Ordinaires des camps est maintenu tant que subsistera leur ministère.

Pourtant, ces Ordinaires devront veiller avec soin à ce que les prêtres qui leur sont encore soumis observent ponctuellement chacune des règles prescrites par la sainte liturgie, notamment pour la célébration de la Messe.

De même, il incombe à tous les Ordinaires locaux de veiller que leurs prêtres démobilisés reviennent à l'ancienne et scrupuleuse observance des cérémonies sacrées.

Donné à Rome, à la Secrétairerie de la S. Congrégation Consistoriale, le 22 févr. 1919 (1).

† G. card. de Lai,
évêque de Sabine, secrétaire.

† V. Sardi,
archev. de Césarée, assesseur.

Commentaires

REVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Avis urgent

En attendant que nous puissions donner la suite du travail sur la revision des listes paru dans notre dernier numéro, nous croyons devoir, vu l'urgence, signaler dès maintenant les principales prolongations de délais *accordées, exceptionnellement* et pour la seule année 1919, *par la loi du 15 janvier 1919* (J. O. *du 16. 1. 19*) *et que nos lecteurs ont besoin de connaître pour s'acquitter de leur devoir d'inscription et de contrôle.*

1° Période des réclamations (inscriptions et radiations) pour tous les électeurs : *du 5 février au 5 avril prochain inclus jusqu'à minuit.*

2° Clôture des listes électorales, le 31 mai.

3° Même après cette date, tout mobilisé omis ou indûment rayé pourra réclamer son inscription dans les vingt jours qui suivront son renvoi dans ses foyers, c'est-à-dire le jour de sa libération militaire en France. Par conséquent, pour un soldat de l'armée d'Orient, le délai de vingt jours comptera du jour où, revenu en France, il sera libéré.

De même pour tout réfugié ou évacué hors de sa commune par suite de fait de guerre, omis ou indûment rayé, dans les vingt jours à dater du jour de son retour à son foyer.

De même pour tout électeur colonial retenu en France par le défaut de moyens de transport, omis ou indûment rayé de la commune qu'il habitait avant la guerre, dans les vingt jours qui suivront son débarquement dans sa colonie.

Louis Laya.

(1) Traduit du latin par la *D. C.*

Jugements

Les appels isolés à la charité publique en faveur des œuvres de guerre

sont dispensés de l'autorisation administrative

Bien des personnes qui, par leur situation, seraient à même de faire utilement appel à la charité publique en faveur de victimes de la guerre hésitent, par crainte de tomber sous les prohibitions de la loi du 30 mai 1916. La difficulté de provoquer au préalable une autorisation ministérielle, et, d'autre part, les complications ridicules des justifications et des comptabilités administratives éloignent nombre de bonnes volontés. Il y a donc intérêt à signaler un jugement du TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE DU 31 OCTOBRE 1918, *publié dans le numéro de la Gazette des Tribunaux des 24-25 février 1919.*

Il s'agissait d'un concert organisé en 1917 au profit des prisonniers de guerre. Bien que la recette nette ait été employée de la façon la plus correcte, Mme de B..., dénoncée par une artiste mécontente, fut poursuivie pour prétendue contravention à la loi du 30 mai 1916, en faisant appel à la générosité publique sans avoir obtenu une autorisation préalable. Mme de B..., sans contester le fait, soutint que cet appel constituant un fait isolé de sa part, elle n'avait pas besoin de l'autorisation ministérielle. Par un jugement fortement motivé, le tribunal de la Seine a accueilli ce moyen de défense et acquitté la prévenue.

Attendu que le moyen de défense présenté par l'inculpée trouve un point d'appui décisif dans l'article 1er, 2e alinéa [de la loi du 30 mai 1916], lequel est ainsi conçu :

« Sont soumises aux dispositions de la présente loi :

» Toute œuvre, toute personne recueillant *d'une façon habituelle*, sous quelque forme que ce soit, des fonds pour une œuvre de guerre » ;

Que, à vrai dire, cette disposition, laquelle ne vise que les particuliers qui recueillent « habituellement » des fonds, semble infirmée par celle du dernier alinéa, article 3, de la même loi, soumettant à l'autorisation prévue, et sans aucune distinction, toute personne, toute œuvre ou association faisant appel à la générosité publique ;

Mais attendu que la discussion publique devant le Parlement, et notamment au Sénat, auquel l'anomalie ci-dessus avait été signalée, ne laisse place à aucun doute sur la véritable pensée du législateur ;

Que le rapporteur a indiqué expressément que le particulier, agissant dans l'intérêt d'une œuvre de guerre, ne devait tomber sous le coup de la loi qu'au cas où il y aurait habitude de sa part ;

Que le ministre, intervenant dans le même sens, a déclaré que, pour avoir l'exacte interprétation du dernier alinéa de l'article 3, il fallait le relier à l'article 1er, ainsi libellé : « Sont soumises aux dispositions de la présente loi », et qui, ajoutait-il, renfermait l'idée générale ;

Attendu qu'il apparaît enfin de la suite des débats que si, nonobstant la rédaction malheureuse du dernier alinéa de l'article 3 justement critiquée, le Sénat s'est refusé à prendre en considération l'amendement tendant à la supprimer, c'est uniquement pour éviter un retard dans le vote d'une loi qui était considérée comme urgente ;

Attendu, et par application des principes ci-dessus énoncés, que la dame de B..., à laquelle est fait grief l'unique appel à la charité publique qui dérivait du concert du 11 mars 1917, se trouve en dehors des prévisions de la loi du 30 mai 1916 et des pénalités qu'elle édicte ;

Par ces motifs : renvoie la dame de B... des fins de la poursuite sans dépens.

OBSERVATIONS. — Ce jugement adopte l'interprétation donnée dès le premier jour par notre collaborateur M. Auguste Rivet (1).

Rappelons aussi que le Gouvernement a dû reconnaître, conformément à la thèse soutenue par M. Rivet (2), que les souscriptions ouvertes par les journaux et écrits périodiques ne tombaient pas sous la réglementation nouvelle : c'était pour porter atteinte à cette liberté, cependant très heureusement utilisée par la presse, qu'un projet de loi a été déposé le 10 janvier 1918 et a fait l'objet d'un rapport de M. le député Mauger (3). Ce projet n'ayant pas encore été discuté, et les auteurs de la loi ayant toujours affirmé qu'elle n'avait qu'un caractère temporaire et ne devait être applicable que pendant la durée de la guerre, il y a lieu d'espérer qu'on en restera là dans des tentatives de réglementation qui nuisent au développement des œuvres charitables infiniment plus qu'elles ne les protègent contre les abus.

CH.-F. ROD.

Consultations pratiques

ÉGLISE COMMUNALE

Réparations. — Crédit voté par la Commune. Légalité reconnue par le Conseil d'Etat.

QUESTION. — La toiture de ma sacristie s'est effondrée récemment ; d'autre part, la voûte d'une chapelle de l'église, qui est propriété communale, menace ruine. La commune a voté aussitôt un crédit pour les réparations nécessaires. Or, voici qu'un haut fonctionnaire administratif vient de lui déclarer que cette dépense est illégale et ne pourra être approuvée par la préfecture. Qu'en pensez-vous ? Que faut-il faire ?

RÉP. — La loi du 9 déc. 1905, sur la Séparation des Eglises et de l'Etat, ne parlait pas des droits ou obligations de la commune relativement aux réparations, mais l'article 5 de la loi du 13 avril 1908 est venu ajouter à l'article 13 de la loi de 1905 un alinéa final ainsi conçu :

(1) *Législation provisoire des œuvres de guerre* (Paris, Bonne Presse, 1916), pp. 35 et sq.

(2) *Op. cit.*, pp. 39 et sq.

(3) Annexe n° 4402 au procès-verbal de la première séance de la Chambre des députés du 6 mars 1918.

L'Etat, les départements et les communes pourront engager les dépenses nécessaires pour l'entretien et la conservation des édifices du culte dont la propriété leur est reconnue par la présente loi.

Le Conseil d'Etat a tiré deux conséquences de ce texte :

1° Les communes ne sont pas *obligées* de faire les réparations :

[Considérant] qu'en effet l'article 136 de la loi du 5 avril 1884, qui mettait à la charge des communes les grosses réparations à effectuer aux édifices du culte, a été abrogé par l'article 44 de la loi du 9 décembre 1905, et que la loi du 13 avril 1908, en autorisant les communes à engager les dépenses nécessaires à l'entretien des églises, n'a pas fait revivre l'obligation que leur imposait la loi de 1884 susvisée. (Cons. d'Etat, 26 mai 1911, Ferry : *Rev. Organ. et Déf. relig.*, 1911, pp. 306-307.)

2° Les communes ont le *droit* de faire procéder à leurs frais à ces réparations :

Considérant qu'il n'est pas contesté que la commune de Saint-Blancard est propriétaire des immeubles cultuels et objets mobiliers y contenus visés dans la délibération du 20 juillet 1907 ; que, si ces immeubles et objets mobiliers ont été laissés à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion, en vertu de l'article 5 de la loi du 2 janv. 1907, cette affectation ne saurait enlever à la commune le droit de pourvoir, à raison de sa qualité de propriétaire, à l'entretien des biens lui appartenant ; que l'existence de ce droit a, d'ailleurs, été expressément consacré par l'art. 13 de la loi du 9 déc. 1905, modifié par l'art. 5 de la loi du 13 avr. 1908 ;

Qu'il suit de là que les dépenses afférentes à cet objet ne rentrent pas dans les dépenses relatives à l'exercice des cultes qui, aux termes de l'art. 2 de la loi du 9 déc. 1905, sont supprimées des budgets des communes ; qu'ainsi, en déclarant nulle de droit, comme prise en violation dudit article, la délibération précitée du Conseil municipal de Saint-Blancard, le préfet du Gers a fait lui-même une fausse application de cette disposition législative ;

Décide : L'arrêté susvisé du préfet du Gers du 7 mars 1908 est annulé. (Cons. d'Etat, 10 nov. 1911 : *R. O. D.*, 1911, pp. 574-575.)

Il y a mieux. L'arrêt du Conseil d'Etat du 19 juin 1914 (*R. O. D.*, 1914, p. 413), rendu à propos de la commune de Morée, a décidé, conformément aux conclusions du commissaire du gouvernement Corneille, que, dans un cas, une commune était *obligée* de reconstruire l'église : si une commune touche une indemnité d'assurance à raison de l'incendie de l'église, elle n'est pas libre de faire de cette indemnité l'usage qui lui plaît, mais elle devra l'affecter à la reconstruction de l'édifice. (*R. O. D.*, 1914, pp. 413 et suiv.)

Il serait donc complètement inexact de prétendre qu'une commune ne peut pas inscrire à son budget des sommes destinées à la réparation d'édifices cultuels lui appartenant. Ce serait violer les dispositions ajoutées à la loi de 1905 par la loi du 13 avril 1908 ; la décision préfectorale qui rayerait un crédit régulièrement voté dans ces conditions par un Conseil municipal serait manifestement illégale. La commune devrait en appeler au Conseil d'Etat sans hésiter.

AUGUSTE RIVET.

LÉGISLATIONS ÉTRANGÈRES

Dans le territoire de Bade

NOUVEAU RÉGIME D'ENSEIGNEMENT

On mande de Fribourg-en-Brisgau à la *Katholische Intern. Presse Agentur* (26 févr. 1919) que, dans les séances de la Commission compétente, on a décidé que, entre six et dix ans, tous les enfants devront fréquenter l'école publique d'Etat ; les écoles privées pour les enfants de cet âge seront tenues de se dissoudre d'ici au 1er janvier 1925 ou de se transformer en établissements communaux. A partir de dix ans, les enfants seront libres de fréquenter les écoles privées. L'instruction religieuse demeure obligatoire.

Mais les nouvelles décisions sont plus libérales au point de vue du personnel enseignant et de la capacité pédagogique. Contrairement aux règles jusqu'ici en vigueur dans le territoire de Bade, le fait d'appartenir à une organisation religieuse n'empêchera plus à l'avenir de remplir les fonctions d'instituteur ou d'institutrice (1).

Dans le Wurtemberg

STATUT DES NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX

On lit dans la *Augsburger Postzeitung* (citée par la *Kipa*, 27 févr. 1919) :

Après conclusion des négociations en cours et sur proposition de la Curie épiscopale, le gouvernement a autorisé six religieux Rédemptoristes de la province religieuse de la Haute-Allemagne à s'établir au Schœnenberg, près Ellwangen, et six autres religieux de la province franciscaine de Thuringe à se fixer dans le Weggental, près Rottenburg, et à Weingarten.

Ces religieux, qui, pour leurs intérêts matériels, amèneront le nombre de Frères convers nécessaire, sont autorisés, d'après un communiqué officiel, à desservir les églises de pèlerinage de leurs résidences, à organiser des missions et autres exercices religieux extraordinaires. Leurs établissements sont soumis aux règles générales de la limite d'acquisition des biens de mainmorte. La quête des aumônes — qui est de règle chez les Franciscains — n'est pas autorisée à l'intérieur du Wurtemberg.

Nulle personne étrangère à l'Empire ne peut faire partie des établissements autorisés. Les Supérieurs dont dépendent ces maisons se sont engagés à rappeler, sur la demande du ministre des cultes de Wurtemberg, tout religieux qui serait une cause de trouble pour la paix interconfessionnelle (2).

---

(1) Traduit de l'allemand par la *D. C.*
(2) Traduit de l'allemand par la *D. C.*

DOSSIERS DE « LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE »

Articles et Documents

LA QUESTION RELIGIEUSE EN AUTRICHE SOUS LE PONTIFICAT DE LEON XIII. — Dans la *Revue pratique d'Apologétique* du 15 févr. 1919 (pp. 577-587), M. l'abbé F. MOURRET énumère les efforts tentés par Léon XIII pour dégager l'empire austro-hongrois des influences de mort qui, lentement, l'ont conduit à l'abîme. Au moment de la mort de Pie IX, la situation religieuse de l'Autriche était des plus anormales : c'était sans doute le plus catholique des Etats par la profession de foi de son souverain et de son aristocratie, le rang qu'occupait son clergé dans la société, ses monastères ; mais une quadruple influence, celle des principes les plus dangereux de la Révolution, celle de la franc-maçonnerie, celle du monde juif, celle de la culture allemande, dominait à la cour et dans le monde intellectuel, atteignait le peuple et même une partie du clergé ; si le Concordat de 1855 reconnaissait la religion catholique comme religion d'Etat, proclamait la juridiction de l'Eglise sur l'éducation, le mariage, les actes de la vie civile intéressant la vie religieuse, pratiquement ce Concordat restait lettre morte en raison des traditions joséphistes de la monarchie.

Léon XIII entreprit de lutter contre le mal : il s'efforça de contrecarrer l'influence allemande en favorisant les races slaves et particulièrement en les encourageant dans leur évolution vers le catholicisme ; il trouva une aide précieuse auprès de l'évêque de Diakovar, Mgr Strossmayer (1) ; dans ses Lettres et Encycliques, il dénonça les maux qui menaçaient l'Eglise et la société, protesta contre les lois qui violaient les droits des catholiques et s'éleva contre l'assujettissement du clergé au pouvoir civil ; — il prit nettement parti, tout en lui recommandant la modération et la douceur, pour le groupe des « chrétiens sociaux » dans sa lutte contre l'influence juive et l'influence des hautes classes de la société en tant que celles-ci subissaient l'action du monde juif (2).

(1) Voir une notice biographique sur Mgr Strossmayer dans les *Questions Actuelles,* t. LXXIX, pp. 178-184.

(2) Voici la liste des actes de Léon XIII concernant l'Autriche et la Hongrie, qui ont été recueillis dans les *Questions Actuelles* :

T. IX, pp. 162-169 : Lettre *In ipso* (3 mars 1891) à l'épiscopat autrichien sur la nécessité de l'union et l'action catholique ; — t. XXIII, p. 138-139 ; Conseils aux catholiques polonais d'Autriche, dans l'Enc. du 19 mars 1894 à l'épisc. polonais ; — t. XXIV, pp. 290-292 : Lettre *Ante vestrum* (1er mai 1894) à l'épisc. autrichien contre la neutralité scolaire ; — t. XL, pp. 34-47 : Enc. *Militantis Ecclesiæ* (1er août 1897) à l'épisc. autrichien sur le centenaire du B. Canisius.

T. XX, pp. 194-207 : Enc. *Constanti Hungarorum* (2 sept. 1893) à l'épisc. hongrois sur les dangers qui menacent le catholicisme en Hongrie ; — t. XXVIII, p. 131 : Protestation, au Consistoire du 18 mars 1895, contre la loi hongroise sur le mariage civil ; — t. XXXIV, pp. 66-81 : Lettre *Insignes Deo* (1er mai 1896) à l'épisc. hongrois à l'occasion du millénaire de la Hongrie.

Ni le gouvernement ni les classes dirigeantes de l'Autriche ne comprirent la portée de ces directions. — Ajoutons que les « chrétiens sociaux », comme le centre allemand, atténuèrent peu à peu le caractère catholique de leur action et mirent trop fréquemment des intérêts politiques secondaires « au-dessus de tout », n'hésitant pas à sacrifier de fait, en maintes circonstances, les plus graves intérêts religieux (1).

DESASTREUSES REPERCUSSIONS ECONOMIQUES DE LA GUERRE NAVALE. — D'après l'amiral DEGOUY (*Revue de Paris* du 1er mars 1919, pp. 57-97), les présentes difficultés économiques résultent de la trop longue durée de la guerre, qui, si elle avait été conduite par des méthodes plus conformes aux principes de l'art et mieux adaptées aux circonstances, aurait pu cesser à la fin de 1916, c'est-à-dire à un moment où ces difficultés n'existaient pas ou du moins n'avaient pas un caractère aigu. Dans toutes les marines de l'Entente, on a subordonné la construction des unités navales, leur emploi, leur protection, les procédés tactiques, à une conception erronée de la guerre sur mer, celle de la *défensive.* Il eût fallu, au contraire, tout mettre en œuvre pour frapper immédiatement sur l'ennemi les coups dont la violence l'eût empêché de réaliser ses projets d'audacieuse et tenace offensive et, grâce à l'établissement immédiat d'un blocus rapproché, couper court au ravitaillement de l'Allemagne par les pays neutres du Nord ainsi que par des alliés peu scrupuleux.

Il a manqué à l'Entente « l'intelligence du parti que l'on pouvait tirer de l'écrasante supériorité de forces navales pour la constitution du front Nord d'opérations et pour le complet encerclement militaire, politique, économique, de l'Allemagne ». Les principales conséquences de cette méthode sont : la prolongation de la guerre, qui se solde par un surcroît de sacrifice d'existences humaines ; la révolution russe, qui fit courir à l'Entente un péril mortel ; la crise économique actuelle, qui vient de la destruction, par les sous-marins, d'une partie de notre tonnage de commerce, et dont les suites peuvent être désastreuses. Toutefois l'auteur a confiance que les qualités admirables de la race française se retrouveront lorsqu'il s'agira non plus de briser l'assaut de l'ennemi, mais de résoudre les grandes difficultés intérieures de l'après-guerre.

FRANCE ET ROUMANIE. — Sous ce titre, la *Revue* des 1er-15 févr. 1919 (pp. 222-235) publie le texte intégral d'une conférence donnée à la Société de géographie de Paris, le 20 décembre 1918, par M. TAKE JONESCO, ancien président du Conseil roumain. Le célèbre patriote,

(1) Sur les « chrétiens sociaux » d'Autriche, on peut consulter, dans la *Chronique de la Presse,* 1911, pp. 433-436 et 446-447 : Causes de leur déchéance et de leur déroute électorale ; — 1913, p. 28 : Silence gardé sur l'Encyclique *Singulari quadam* (Syndicats) ; — 1913, p. 96 : Incidents et scissions.

qui se définit « un animal politique, *zoon politicon* », donne à son auditoire une leçon de géographie politique. Elle est agrémentée de souvenirs personnels : tel ce Congrès de géographie commerciale de 1879, où le jeune délégué roumain décrétait déjà le démembrement de l'Autriche-Hongrie (pp. 222-224), et rappelait vivement au délégué hongrois les hauts mérites des éléments roumains de la double monarchie (pp. 227-228). Suit une justification de la politique roumaine dans la guerre balkanique de 1913 (pp. 225-227). M. Take Jonesko s'enflamme pour proclamer la belle conduite de la Roumanie, qui entra dans la grande guerre de 1914 non par intérêt national, mais par « devoir d'honneur » (pp. 229-230) et, pour revenir à la géographie, étudie la position des nouveaux Etats d'Orient (il n'admet plus qu'on parle de « peuples des Balkans »), constitués par l'écroulement de l'Autriche et de la Turquie (pp. 231-233). L'orateur souhaite en terminant l'expansion de l'influence française en Roumanie. — En tête, brève notice de la *Revue* sur les faits et gestes du leader roumain au cours de la grande guerre.

LA RICHESSE ACQUISE ET LES RENTIERS. — Certains esprits superficiels et bassement intéressés prônent un « étrillement des rentiers » pour combler notre déficit budgétaire et résoudre la crise financière, qui « sera l'une des affaires intérieures les plus graves, sinon même la plus grave », de l'après-guerre.

La solution est aisée, mais elle a le vice radical de reposer sur un préjugé, ainsi que le démontre savamment M. HUBERT-VALLEROUX dans la *Revue catholique des Institutions et du Droit* d'octobre-décembre 1918 (p. 363-374). La richesse acquise n'est pas, en général, ce que l'on pense. Elle est *acquise* par le travail personnel ou ancestral, et c'est son titre d'honneur, et, pour ne point rester inactive, elle se met au service du patriotisme dans les commandites industrielles ou les emprunts nationaux (p. 364). Et cette *richesse* acquise (p. 365-368) n'est pas toujours le signe de l'opulence : c'est surtout la petite épargne qui soutient le crédit français ; partout, banques, dette publique (2 millions d'inscriptions), c'est le nombre des titulaires, et non le montant des titres, qui va croissant. Au surplus, cette guerre à la petite rente française serait une injustice flagrante : elle créerait un régime de défaveur pour la classe aujourd'hui déjà la moins aisée, pour les ardents patriotes qui ont engagé leurs économies dans les entreprises d'intérêt national ; elle frapperait odieusement les Sociétés d'industrie privée, puisque l'Etat français n'a pas voulu imposer ses propres rentes (p. 368).

Pareil système fiscal menacerait l'esprit d'économie (p. 369) ; il grèverait le budget de l'Assistance publique, en enlevant à de nombreuses familles leurs seuls moyens de subsistance, et l'on verrait peut-être chez nous ce paupérisme renversé dont l'Angleterre offre l'exemple : d'honnêtes citoyens qui, ayant leurs meubles saisis et vendus pour payer *la taxe des pauvres*, « se faisaient inscrire comme pauvres, ce qui relevait assurément leur situation économique et leur dignité » (p. 369).

UN SAINT PROFESSEUR CONTEMPORAIN : CONTARDO FERRINI. — C'est la vie profondément chrétienne d'un professeur d'Université que narre M. A. CODAGHENGO, dans la *Revue pratique d'Apologétique* du 15 janvier 1919 (pp. 463-474). Sur les bancs du collège Boselli, à Milan, sa ville natale, puis au lycée Beccaria, Contardo Ferrini se fait remarquer par l'ardeur de sa piété.

Au Borroméum de Pavie, où, ses études classiques terminées, il va apprendre le droit, en 1876 — il n'a alors que dix-sept ans, — il se montre un étudiant modèle au milieu de camarades souvent fourvoyés. Ses multiples exercices de piété ne le détournent pas de ses études : à vingt et un ans, il conquiert brillamment le grade de docteur, obtient du gouvernement une bourse pour l'étranger et va perfectionner ses études à Berlin. Deux autres voyages à Paris, puis à Rome, et il est nommé professeur agrégé d'histoire de droit romain à l'Université de Pavie : il n'a pas vingt-cinq ans, et déjà il est en pleine possession de sa science ; il connaît, outre le latin et le grec, l'hébreu et le syriaque ; il parle le français, l'allemand, l'anglais et l'espagnol.

Successivement, il passe, en 1887, à l'Université de Messine comme professeur de droit romain ; en 1890, à l'Université de Modène, où il est bientôt élu doyen de la Faculté de droit ; en 1894, il reprend l'enseignement à Pavie, et c'est là qu'il meurt en 1902. Il n'avait que quarante-trois ans.

Travailleur infatigable, Contardo Ferrini a laissé des ouvrages qui font autorité dans le domaine de la science juridique. Le savant Appleton a dit de lui : « Personne, en Italie, ne disputait à Ferrini les palmes du droit romain. » La bibliographie complète de ses œuvres forme à elle seule un volume.

Mais ses plus magnifiques titres de gloire furent sa piété intense, sa charité, ses vertus. Sa cause a déjà été portée devant les tribunaux ecclésiastiques. Pie X s'en réjouissait, remarquant que ce serait un grand exemple pour notre temps de placer sur les autels un professeur d'Université.

UN PENITENTIAIRE ARISTOCRATIQUE (mœurs andalouses). — Dans les *Etudes* du 5 février 1919 (pp. 257-271), M. PIERRE LHANDE nous fait visiter un curieux établissement fondé aux portes de Séville, à Dos Hermanas, par les Capucins du Tiers-Ordre de Notre-Dame-des-Douleurs. Les pensionnaires de la *Casa de Correccion paternal* appartiennent, pour la plupart, à des familles « considérées dans le monde du plaisir, de la noblesse ou des affaires ». C'est par la bonté que les Pères entendent poursuivre l'œuvre de redressement moral de leurs pupilles : « surprendre le cœur de l'enfant par une bienveillance inattendue, et profiter des bons mouvements que cette découverte y fera naître ».

Mais avant de bénéficier de ce régime de bienveillance, ces petits énergumènes passent par une série d'épreuves dont l'expérience a établi la valeur moralisatrice : régime de la cellule pendant vingt jours, *Exercices* de saint Ignace, préparation lente et prudente à la première confession, acte souvent décisif pour leur amendement. Les pensionnaires sont alors mis « en division », et, désormais, c'est pour eux le régime ordinaire du collège, avec ses punitions et ses encouragements. L'émulation et le bon exemple, le développement du sentiment de l'honneur « implanté chez eux par l'hérédité », la persuasion de la réhabilitation

possible, tels sont les principaux moyens de réforme.

Les résultats sont très consolants, aussi bien au point de vue purement intellectuel qu'au point de vue moral : nombre d'élèves ont conquis brillamment des diplômes aux examens de l'Université et de l'Institut, aux concours des Ecoles de commerce ou des Académies militaires.

L'obstacle à l'amendement définitif vient trop souvent des parents, des « mauvais parents », qui, par sensiblerie ou confiance excessive, retirent trop tôt leurs enfants et rendent ainsi inutiles les efforts des maîtres. Ceux, du moins, qui ont su résister à cette « sensiblerie béate » sortent amendés de la *Casa de correccion*. C'est le petit nombre, constate avec mélancolie le Père Directeur, mais « quand nous n'aurions redressé que deux ou trois caractères, sauvé deux âmes ou trois — mettez-en une seule — vouées à leur perdition, notre œuvre ne serait pas perdue.... »

Les éducateurs recueilleront de cet article d'utiles renseignements d'ordre technique : organisation prudente et rationnelle des dortoirs, régime des sanctions (ni voies de fait, ni restrictions d'alimentation), procédés ingénieux de développer l'émulation, pratique du travail manuel, etc.

LA LITTERATURE D'IMAGINATION VA-T-ELLE S'AMELIORER ? — Sous le titre « Les petites-filles de Francillon » (*Correspondant* du 25 févr. 1919, pp. 611-641), notre collaborateur M. Gabriel Audiat (Aubray) note une tendance nouvelle, sainement réactionnaire, de la littérature d'imagination. Responsable, pour une grande part, de la corruption des mœurs, du vide des foyers de France, jadis bourdonnants comme des ruches, elle s'émeut enfin de tant de désastres, et, effrayée du vide immense, elle voudrait relever ces ruches et y ramener la vie. Lors de la crise de 1870-71, le même mouvement s'était dessiné ; des écrivains comme Octave Feuillet et Alexandre Dumas fils avaient, dans leurs romans ou leurs pièces de théâtre, fustigé la femme oublieuse de ses devoirs, rebelle à ses instincts de mère, et dont la *Francillon* de Dumas est la personnification. Depuis quarante ans et plus, hélas ! le mal n'a fait que croître : ce ne sont plus seulement les femmes qui se sont dérobées aux devoirs du foyer et au premier de tous, la maternité ; « les jeunes filles, de plus en plus « averties », se sont fait là-dessus une idée et un parti pris ». Moralistes, politiques, économistes, médecins, romanciers et hommes de théâtre, tout le monde s'est ému de l'étendue du mal, de ce mal des « berceaux vides », qui, l'histoire des nations le prouve, rend la guerre inévitable. De consciencieux littérateurs dénoncent le mal et tentent d'y remédier. « Dans le miroir grossissant des mœurs qu'est la littérature », l'auteur a cru voir se dessiner comme un remords et une courageuse abjuration des errements passés. Témoin ces trois œuvres récentes, dont il donne une saisissante analyse : *les Deux Cahiers*, de Paul Acker ; *Pierrette*, de M. Antoine Redier ; *la Closerie de Champdolent* (1), de René Bazin. Il faut souhaiter que les jeunes filles françaises, à qui l'auteur d'une de ces œuvres a dédié son livre « pour qu'elles réfléchissent », réfléchiront en effet et réagiront : « Quand la noire bûcheronne a tant besogné », qu'elles soient, elles, suivant le conseil de M. Gabriel Audiat, « de robustes ouvrières de vie : c'est la seule façon de *vivre leur vie* ».

(1) Cf. *D. C.*, 1919, pp. 63-64.

LE « CIEL » D'UNE POETESSE PAIENNE. — La *Revue des Deux Mondes* du 1er février 1919 contient une sorte de poème en prose de la comtesse de Noailles, *Ce que j'appellerais le ciel* (pp. 567-577). Ce ciel, tout romantique et qui n'a rien de chrétien, est un petit coin de Savoie, au bord du lac Léman, plus particulièrement un ancien couvent de Clarisses : sorte de palais enchanté, peuplé des souvenirs d'une jeunesse pieuse ! oh ! si peu ! et par seule recherche de jouissances esthétiques, où l'auteur promène voluptueusement aujourd'hui sa mélancolie lassée.

Les descriptions abondent, le style enchante par sa grâce exquise et son allure légère. Mais on regrette qu'un si somptueux vêtement ne couvre qu'une pensée païenne, et qu'une subtile saveur de scepticisme découragé rende dangereuse la lecture de ces pages. Mme de Noailles n'a plus de religion que celle de la beauté, d'autre ciel que celui des Muses ; et pourtant, il lui échappe parfois, douloureux écho d'une joie trompeuse, comme le regret d'un autre paradis perdu : « Je pense à vous, innocentes Congrégations rêveuses, pour qui le mot *ciel* avait une signification précise, *impossible pour nous, mais toujours désirée !* »

Livres nouveaux

L'EXISTENCE DE DIEU, par l'abbé Eugène Duplessy, directeur de la *Réponse*. In-12, 80 pages. Prix, 0 fr. 60 ; port, 0 fr. 10. Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, 8e.

Bien que le présent opuscule constitue un tout indépendant, il fait aussi partie d'un Cours supérieur de religion que publie le *Noël*, et dont voici le plan : Première partie : Les bases de la religion (Apologétique) ; deuxième partie : L'exposé de la religion (dogme, morale, sacrements et liturgie) ; troisième partie : L'histoire de la religion (Histoire Sainte, Vie de Jésus-Christ, Histoire de l'Église).

La première partie se divise en trois livres : La religion, Le christianisme, Le catholicisme. Livre Ier : La religion. La religion étant l'ensemble des rapports entre Dieu et l'homme, il convient d'étudier Dieu, puis l'homme, pour conclure à la nécessité d'une religion. Ce livre comprend donc trois chapitres : Dieu, L'homme, La religion.

Chapitre Ier : Dieu. Dieu est-il ?... Dieu, qu'est-il ?... A la première de ces deux questions répond le présent opuscule sur l'*Existence de Dieu*.

La compétence bien connue de M. l'abbé Duplessy et sa clarté d'exposition sont un gage de succès pour cette publication, si importante à notre époque d'ignorance religieuse.

G. D.

LEÇONS SUR LA MESSE, par Mgr Pierre Batiffol. Un vol. in-12 de 340 pages. Franco par la poste, 4 fr. 80. Librairie Victor Lecoffre, J. Gabalda, éditeur, 90, rue Bonaparte, Paris.

Dix leçons sur la Messe, que Mgr Batiffol a données naguère à l'Institut catholique de

Paris, qui furent écoutées par une assistance intéressée au plus haut point, et que l'auteur a rédigées pour le grand public. — La Messe étudiée dans le Missel d'abord : histoire du Missel romain d'Innocent III à saint Pie V ; les sacramentaires, sources de ce Missel ; la Messe romaine du VIIe siècle. — La Messe romaine antique, créatrice de l'architecture, du chant liturgique, du cérémonial. — Explication littérale de l'ordinaire de cette Messe. — L'histoire du Canon. — Les traits essentiels du Sacrifice de la Messe. — Telles sont les grandes lignes de ces leçons de liturgie, d'archéologie, de théologie ; il n'est pas de sujet plus capable d'intéresser les esprits qui veulent comprendre leur foi et raviver leur ferveur.

T. E.

CALENDRIER BOURBONNAIS (Histoire religieuse du Bourbonnais), par le chanoine J.-J. MORET. Tome second (avril-juillet). Grand in-12 de 582 pages, 15 fr. Chez l'auteur, rue Diderot, Moulins.

M. Moret, chanoine théologal de Moulins, qui depuis quarante ans laboure infatigablement l'histoire religieuse du Bourbonnais, et a déjà publié de nombreux volumes sur les paroisses, sur les écoles, sur les saints, les missionnaires et les pieux personnages de son pays, sur ses coutumes et légendes, ordonne aujourd'hui le butin de ses immenses recherches et lectures en un *Calendrier bourbonnais* qui comprend déjà deux gros volumes in-8°. Voici le tome second, auquel plusieurs lettres d'évêques font un glorieux portique. J'ai eu l'honneur de préfacer le premier et de dire quelle heureuse idée c'est de fournir ainsi, par ces pieuses éphémérides, aux prêtres et aux fidèles, le moyen d'apprendre, ou rapprendre, tout le passé chrétien d'un diocèse, le culte, dans les paroisses, des grands saints et des saints locaux, la riche floraison des abbayes, des monastères, des confréries, des fondations, des œuvres d'enseignement et de charité... — hélas! souvent leur destruction, mais aussi plus d'une fois leur renaissance, et de se parfumer l'âme avec une multitude de souvenirs, de récits, de traits puisés aux meilleures sources, aux archives des couvents, des communes, aux monographies, aux chroniques, aux infiniment petits des articles de revues et de journaux. Impossible, sans y plonger, de se faire une idée de la variété des hommes et des faits ici évoqués. Songez que plus de 200 notices font défiler, depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours, des figures de grands évêques d'Autun, de Bourges, de Clermont, de Nevers et de Moulins; des fondateurs d'Ordre, d'hôpitaux, d'écoles ; des religieux et des religieuses admirables par leurs vertus, leurs œuvres ou leur mort ; savants Jésuites du collège de Moulins, pieuses dames de la Visitation, à commencer par la duchesse de Montmorency et les Mères de Saumaise et de Sourdeilles, les correspondantes de la bienheureuse Marguerite-Marie, Ursulines de Montluçon, Trappistes de Septfons, Bénédictins, Célestins, Petits-Frères de Marie..., et les confesseurs et martyrs de la Révolution, et les zouaves pontificaux, etc., etc...

Or, ces apôtres, ces saints, ces chefs mènent avec eux tout le cortège de l'histoire du petit pays — et font rayonner de la lumière sur celle de la grande France; car il y en a qui venaient de très loin travailler et mourir ici, comme saint Menoux, qui est né en Irlande au VIIe siècle; comme saint Vincent Ferrier, qui prêcha mission à Moulins au XVe siècle; comme Jeanne d'Arc, qui s'y est rencontrée avec sainte Colette; comme saint Benoît Labre, qui a été novice à Septfons; comme M. Olier, le cardinal Pie, Adolphe Baudon.....

— Compilation, tout cela? — Oui, sans doute, et dont les morceaux de mosaïque sont d'inégale importance et valeur: tantôt tout un fort chapitre d'histoire, résumé d'un gros livre, et tantôt quelques notes, miettes de lectures, amorce de recherches à poursuivre. Mais le cadre est tracé : cadre de ruche où pullulent les idées, les noms, les faits. C'est pourquoi cet ouvrage très documentaire mérite une mention particulière à la *D. C.* Il ne s'impose pas seulement à tous les presbytères et à toutes les maisons religieuses du diocèse et à tous les Bourbonnais dispersés par le monde : mais, comme l'écrivent Mgr Penon et Mgr Chesnelong, il a sa place marquée dans les grandes bibliothèques savantes, dans celle des évêchés, des Séminaires, des collèges, et parce qu'il est un exemple du calendrier religieux à établir dans chaque diocèse, et parce que chacun y peut puiser pour sa propre histoire.

G. AUBRAY.

I. — ESSAI SUR LE SENTIMENT FRANÇAIS EN ALSACE. — Comment il s'est formé, comment il s'est maintenu, par PAUL PILANT. Un volume de 136 pages, 3 fr. Bossard, 43, rue Madame. — II. VUE GÉNÉRALE SUR LA QUESTION D'ALSACE-LORRAINE, par JULES DUHEM. Un volume de 136 pages in-16, avec une carte hors texte, 3 fr. 60. Bossard, 43, rue Madame, Paris, 6e.

Ces deux volumes prouvent le droit pour l'Alsace et la Lorraine de revenir à la France. Le premier s'attache surtout à vous montrer la sympathie qui a incliné les deux provinces à se donner à nous sous Louis XIV, sympathie qui n'a fait que croître avec le temps, augmentée encore par la brutalité allemande envers les annexés. Le second, par la géographie, par l'histoire, le droit des gens et la politique contemporaine, réfute toutes les prétentions allemandes à la possession de ces riches provinces, françaises de cœur aujourd'hui et celto-latines dans leur origine.

Ces deux travaux, riches en documentation sérieuse, sont d'un grand intérêt en même temps qu'ils tranchent la question pour des juges sans partialité.

E. Q.

LE MEXIQUE MODERNE, par RAOUL BIGOT. 28 photogravures hors texte, 4 fr. 50. Chez Pierre Roger, et Cie, 54, rue Jacob, Paris.

Cet ouvrage est une mise au point sérieuse et pratique de notes, de souvenirs, de renseignements variés, recueillis par l'auteur au cours d'un séjour de plusieurs années au Mexique. Il nous donne très rapidement l'histoire contemporaine du Mexique, note quelques traits de mœurs curieuses, puis s'appesantit longuement sur les questions économiques de ce pays peu connu : agriculture, commerce, mines, etc. Quant à la vie religieuse du Mexique, l'auteur n'en dit rien ou presque rien. Les quelques lignes édulcorées et sans bienveillance consacrées au clergé indigène (pp. 50 et 51) ne nous apprennent rien et ne laissent pas soupçonner au lecteur le véritable martyre subi par l'Eglise mexicaine depuis la nouvelle Constitution.

E. G.

L'EUROPE DEVASTEE, par WILHELM MUEHLON. Un vol. de 261 pages. 4 fr. 50. Payot, boulevard Saint-Germain, 106, Paris.

L'auteur de ces pages est un Allemand, qui vivait en Allemagne au début de la guerre. Rien n'est plus réjouissant, rien n'est plus instructif pour un lecteur français que les appréciations motivées de cet homme averti, intelligent, qui aime son pays, mais qui en constate les tares et dit ce qu'il en pense; ses réflexions portent sur les responsables de la guerre, sur la tenue du peuple allemand civil et militaire, sur la servilité de la presse, la suffisance des savants, et tout ce que cet Allemand voit et avoue peut nous rendre fiers par comparaison. — La mentalité de guerre de ses compatriotes « lui fait honte », ils ne sont conduits « que par leurs instincts brutaux ». L'empereur lui apparaît « comme l'incarnation des mauvais instincts allemands ». Et cette flatteuse prophétie : « Si les Allemands s'emparent de l'hégémonie en Europe, ce sera un sauve-qui-peut général des Européens » (p. 117). — « Les pasteurs protestants accueillirent les cris de guerre de l'empereur avec des rugissements d'enthousiasme... les ecclésiastiques catholiques y mirent plus de mesure. » Pourtant (p. 95), une réflexion idiote sur la mort de Pie X, « symbole de l'effondrement de son Eglise » !

E. G.

L'ARGOT DES POILUS. Dictionnaire humoristique et philologique du langage des soldats de la grande guerre de 1914 ; argots spéciaux des aviateurs, aérostiers, automobilistes, par FRANÇOIS DÉCHELETTE, poilu de 2e classe, licencié ès lettres. Préface de G. LENOTRE. Un vol. de 258 pages. Prix, 3 fr. Jouve, 15, rue Racine, Paris, 6e.

Nos poilus — c'est un fait — ont parlé « une langue verte, mais du vert des lauriers dont on couronnait les triomphateurs ». Ils ont remplacé des phrases entières par des lettres qui ne disent rien aux profanes, et tout cela se retrouve dans la littérature de la grande guerre. Pour expliquer cette langue nouvelle, M. Déchelette, fin lettré et poilu de 2e classe, a publié son dictionnaire. C'est un dictionnaire amusant, où il ne se borne pas à aligner des mots. Il ne repousse pas l'anecdote, et le lecteur, qui y cherche un terme, est agréablement surpris de trouver, la plupart du temps, un trait spirituel, voire quelque révélation documentaire. C'est un dictionnaire qui n'est pas fastidieux, et qu'on peut lire comme une attrayante chronique. Il a sa place à côté du dictionnaire de l'Académie, mais non dans la bibliothèque des petites filles.

E. QUINCIEUX.

LIVRE AIDE-MEMOIRE DU GRADE MITRAILLEUR. Un vol. relié de 212 pages, 199 figures. Prix, 4 francs. Lavauzelle, 124, boulevard Saint-Germain, Paris.

Ce manuel, à l'usage des chefs de peloton, chefs de section, chefs de pièce, réunit tous les renseignements pratiques concernant les mitrailleuses employées actuellement dans les armées européennes: *Maxim*, *Vickers*, *Colt*, et plus spécialement la *Hotchkiss* et la *Saint-Etienne*. Après un chapitre très important réservé à la question capitale des incidents de tir, l'auteur donne des notions très étendues sur la manœuvre, les méthodes de tir, le rôle des mitrailleuses dans l'offensive et la défensive.

On trouve en outre dans cet ouvrage, en même temps qu'une très intéressante étude sur la topographie, des conseils pratiques sur l'installation d'une plate-forme ou le creusement d'une sape, sur l'exécution des tirs indirects ou contre avions, l'établissement des croquis de figuré de terrain et la lecture des plans directeurs, etc.

G. V.

JUSQU'A LA MORT, par JEAN LARMEROUX. Un vol. in-16 de 300 pages, 4 fr. 50. Plon-Nourrit, 8, rue Garancière, Paris.

M. Jean Larmeroux s'est déjà signalé par une étude sur *la Politique extérieure de l'Autriche-Hongrie*. Aujourd'hui, sous la fiction romanesque, il veut nous retracer en un tableau vivant la noble fierté de la Bohême, luttant pour son indépendance. L'action a Prague pour cadre, elle met en scène un des tenants de cette indépendance, qui promet de combattre *jusqu'à la mort*. Et il tient parole.

Mais cette mort courageuse suffit-elle à racheter une vie si peu digne d'un héros ? Une passion coupable le conduit aux actes les plus répréhensibles, et les trois quarts du roman sont consacrés à l'étalage de cette conduite scandaleuse. Celle qui aurait dû être la véritable héroïne est laissée au quatrième plan.

CH. DE TH.

LES OISEAUX SUR LA BRANCHE, par JEAN VÉZÈRE. Un vol. in-12 de 192 pages. Prix, 1 fr. ; port, 0 fr. 15. Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, 8e.

Que sera la jeune fille chrétienne d'après-guerre ? Comment va-t-elle orienter sa vie, corriger ses défauts, dominer ses préjugés et, sans devenir l'Eve émancipée que nous redoutons, développer en elle toutes les énergies qui lui permettront de travailler efficacement, même dans le cercle de la famille, au relèvement de nos ruines, à la bonne utilisation de la victoire ?

Les lecteurs seront charmés par cette étude, si vivante et si attrayante, sur la jeune fille de demain, pages de pénétrante psychologie, qu'on a justement qualifiées « une très actuelle et très chrétienne contre-partie des *Lettres à Françoise* » de Marcel Prévost.

Nous souhaitons de voir se répandre dans les familles et les œuvres de jeunesse ce petit livre plein d'idées saines, justes, opportunes, écrit avec amour par un auteur qui comprend bien les jeunes, qui parle leur langue, qui vibre de leurs enthousiasmes, mais qui sait les détourner des troublants mirages de l'heure, et les attacher à leurs autels et à leurs foyers.

G. D.

LA FIN DE CLAUDE, par M. REYNÈS-MONLAUR. Un vol. de 278 pages. Prix, 4 fr. 50. Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris.

Délicieux roman de guerre entre deux âmes qui s'aiment par les sommets. La fiancée, toute de flamme, d'idéal, d'élévation morale, veut amener à la lumière de la foi l'héroïque officier qu'elle aime. Dans ce but, elle prie, souffre, se sacrifie. Quand la rançon est complète, l'âme du fiancé est conquise à la vérité et au ciel.

Les pages exquises, d'une psychologie toute en nuances, ne se comptent pas. Les lectrices chrétiennes liront tout, et trouveront dans cet ouvrage un beau modèle de roman chrétien.

E. G.

Imp. P. FERON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. — *Le gérant :* A. FAIGLE.